



PROCÈS VERBAL

du Conseil Municipal

du 11 septembre 2025 à 18h00

Ville de MONT DE MARSAN
2 Place du Général Leclerc
40000 MONT DE MARSAN

Liste des présences

Le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan s'est réuni le jeudi 11 septembre 2025 à 18 heures sous la présidence de Charles DAYOT, Maire.

Nombre de conseillers élus: 35

Nombre de conseillers présents: 23

Nombre de conseillers représentés: 10

Nombre de conseillers absents: 2

Membres présents : Monsieur DAYOT, Madame BOURDIEU,
Monsieur HEBA, Madame GASS, Monsieur CHAUVIN, Madame HAURIE,
Monsieur DE MARNIX, Madame HARAMBAT, Monsieur BATBY,
Monsieur GOURDON, Madame DARTEYRON, Madame LAMAISSON,
Monsieur ROUFFIAT, Madame GAZO, Monsieur EYRAUD,
Madame LEBLANC, Monsieur LAMSIKA, Madame BANCON, Monsieur ARA,
Monsieur DUTIN, Madame PIOT, Monsieur MINDE, Monsieur CAPDEVILLE.

Procurations : Catherine PICQUET, Christophe HOURCADE,
Claudie BREQUE, Geneviève DARRIEUSSECQ, Chantal PLANCHENAUULT,
Pierre MERLET-BONNAN, Mathis CAPDEVILLE, Alain BACHE,
Françoise LATRABE, Jean-Baptiste SAVARY

Etaient absents : Hervé BAYARD, Nathalie GARCIA

Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

PRÉSENTATION DES DÉCISIONS :

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA VILLE DE MONT DE MARSAN ET DE MONT DE MARSAN AGGOMERATION - INFORMATION

DOSSIERS PRESENTES :

- **Point 1 -DEL2025/09-0186** - Dérogations au repos dominical accordées par le Maire (année 2026) – Avis du Conseil Municipal.
- **Point 2 -DEL2025/09-0187** - Mise à disposition à titre gratuit de salles municipales au profit des candidats aux élections municipales de 2026.
- **Point 3 -DEL2025/09-0188** - Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de labellisation dans le domaine de la santé.
- **Point 4 -DEL2025/09-0189** - Mise à jour du tableau des effectifs.
- **Point 5 -DEL2025/09-0190** – Rénovation de l'éclairage du terrain n°1 du complexe sportif Jacques Foix – Plan prévisionnel de financement.
- **Point 6 -DEL2025/09-0191** - Décision modificative n°2 - budget principal.
- **Point 7 -DEL2025/09-0192** - Décision modificative n°1- budget annexe stationnement.
- **Point 8 -DEL2025/09-0193** – Décision modificative n°2 – budget annexe des Pompes Funèbres municipales.
- **Point 9 -DEL2025/09-0194** – Admission en non-valeur 2025 – budget principal.
- **Point 10 -DEL2025/09-0195** - Admission en non-valeur 2025 – budget annexe régie des fêtes et animations.
- **Point 11 -DEL2025/09-0196** - Admission en non-valeur 2025 – budget annexe parcs et stationnement.
- **Point 12 -DEL2025/09-0197** – Créances éteintes 2025 – budget principal.
- **Point 13 -DEL2025/09-0198** - Créances éteintes 2025 – budget annexe régie des fêtes.
- **Point 14 -DEL2025/09-0199** – Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : exonération des établissements exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou professionnel non commerciale créés par les entreprises éligibles situées dans une zone France Ruralités Revitalisation (FRR).
- **Point 15 -DEL2025/09-0200** – Evaluation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Mont de Marsan Agglomération.
- **Point 16 -DEL2025/09-0201** – Cession d'une partie d'un espace vert sis Allée Devauchelle.
- **Point 17 -DEL2025/09-0202** – Mise en enquête publique du dossier de déclassement des rues Condorcet et de l'abbé Grégoire à Mont de Marsan.
- **Point 18 -DEL2025/09-0203** – Participation communale aux travaux d'éclairage public et d'éclairage extérieur des terrains de sports.
- **Point 19 -DEL2025/09-0204** – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de la régie chauffage urbain et de la géothermie – année 2024.

Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, Charles DAYOT ouvre la séance. Le secrétaire de séance désigné étant Jean-Jacques GOURDON.

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire : Je vous propose de prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 25 juin et en même temps du compte-rendu des décisions qui ont été prises entre le 5 juin et le 20 août.

Est-ce qu'il y a des points sur lesquels vous voudriez attirer notre attention, que ce soit sur le compte-rendu ou les décisions ?

Monsieur MINDE, Monsieur ARA et Monsieur DUTIN.

M. MINDE : Merci. Bonjour tout le monde.

Page 15 du compte-rendu, Monsieur CHAUVIN parle des travaux préparatoires à des réunions pour la NG2 ou la NG. Ce qui me dérange, c'est que vous intervenez pour évoquer des réunions où vous étiez présent avec Bruno. Or, il y a deux Bruno ici présents. Quel était le Bruno présent ? Ce n'était pas moi parce que je sais que je n'y étais pas. Ce que je demande simplement, c'est que l'on rajoute le nom de famille au compte-rendu.

Par contre, page 40 et 41, là je m'adresse à Monsieur le Maire, suite à une question de Monsieur BAYARD, vous parlez de la situation par rapport à la mise en réseau d'alerte et des travaux conjoints avec la DGFIP et la préfecture sur le CA 2024 et vous dites que la décision de sortie du réseau d'alerte n'a pas encore été prise.

Page 41, vous évoquez que vous avez tendance à relativiser ce type d'information. Je suis fort étonné parce que j'ai appris par Ici Gascogne que nous étions sortis du réseau d'alerte. En fait, je n'ai pas compris pourquoi vous ne nous en avez pas parlé avant parce que vous auriez pu nous adresser un petit mail. Peut-être qu'on l'aura sous le sapin, je ne sais pas, mais j'ai eu l'impression en vous écoutant de voir un gamin qui présente un bon point à ses camarades qu'il a eu à l'école. Je trouve un petit peu dommage de dire que l'on relativise sur ce genre de décision et sur ce genre d'information et que l'on s'empresse d'aller donner cette information, de la diffuser au plus grand nombre, ce qui est louable, en oubliant d'en parler aux élus.

Monsieur le Maire : Je le note. Si vous permettez, je prends toutes les remarques parce qu'il y a peut-être des questions qui sont redondantes, pour faire des réponses groupées.

M. ARA : Moi, ce n'était pas là-dessus. Je ne sais pas si c'était là-dessus pour vous Monsieur DUTIN.

M. DUTIN : J'avais un truc à dire sur le 1 et sur le 2.

M. ARA : Moi, c'est sur le 2. Si vous voulez faire le 1...

M. MINDE : Sur le 2, j'en ai aussi.

Monsieur le Maire : Je précise pour les auditeurs que nous ne sommes pas dans un loto.

M. DUTIN : Il y a un point 1 ; il serait peut-être bien que l'on aborde le point 1 et ensuite, il y a un point 2 et on aborde le point 2. Je veux parler sur le point 1. C'est tout.

Monsieur le Maire : Monsieur DUTIN, jusqu'à nouvel ordre, je suis un peu maître de l'ordre du jour. Monsieur ARA a demandé la parole. Si Monsieur ARA souhaite vous céder la parole, il le fait et après, vous aurez l'occasion de vous exprimer. Dans cette assemblée, vous avez toujours eu l'occasion de vous exprimer allègrement. Donc, point 1, point 2, peu importe. On va noter tout cela. Est-ce que Monsieur ARA veut s'exprimer ou vous préférez que ce soit Monsieur DUTIN qui parle avant ? Allez-y.

M. DUTIN : Concernant le point 1, notre groupe ne prendra pas part au vote, même s'il s'agit uniquement de prendre en considération le PV de la séance du 25 juin 2025. Pourquoi ? Parce qu'ont été tenus à cette occasion un certain nombre de propos, et je parle du projet des Nouvelles Galeries, sur un certain nombre d'hôteliers montois qui sont des propos que je vous laisse assumer. Vous avez évoqué des recours abusifs ; vous avez évoqué un collectif restreint ; vous avez évoqué des poursuites d'intérêt particulier. Je considère que ce sont des propos qui sont outranciers, qui n'ont rien à faire dans un procès-verbal, d'autant plus que le sujet ne venait pas à l'ordre du jour et en conséquence de quoi notre groupe ne participera pas à l'approbation ou à la validation de ce compte-rendu, ne serait-ce qu'à titre symbolique.

M. ARA : Sur le point 1, pas de commentaire. On le votera.

Monsieur le Maire : Sur le PV, il est voté à l'exception des personnes qui ne participent pas au vote. 6 élus ne participent pas au vote.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25/06/2025.**

• **APPROBATION DES DECISIONS PRISES**

M. ARA : Sur le point 2, Monsieur le Maire, c'est en lien avec le PV de la dernière fois. A la précédente séance, je vous ai posé des questions sur les gobelets réutilisables et sur les modalités financières puisque nous avions à l'ordre du jour une vision d'un contrat avec une société. Nous étions le 25 juin et vous me répondiez que vous n'aviez pas d'information encore, que c'était trop tôt. Aujourd'hui, dans la première décision, on voit qu'il y a un avenant au marché que vous avez signé le 23 juin.

Donc, quand vous me dites que vous ne savez pas, en fait, deux jours avant, vous aviez signé un avenant. Je me demande jusqu'à quand cela va se passer comme ça ici. Qu'est-ce qui vous empêche le 25 de dire : « Aujourd'hui, j'ai signé un contrat ; je vous informe qu'il y a deux jours j'ai signé un avenant. » C'est simple, il n'y a aucun problème, mais là, les modalités financières changent et vous ne nous le dites pas alors que deux jours avant, vous avez signé l'avenant. J'espère que vous l'avez lu. J'espère que vous le saviez et si vous le saviez, pourquoi est-ce que vous ne l'avez tout simplement pas dit ? C'est ma question.

M. DUTIN : Sur le point 2, j'avais effectivement soulevé ce point et juste pour le compléter - j'étais peut-être très fatigué, mais je n'ai pas bien compris l'avenant - est-ce que vous pouvez nous expliquer les modalités financières qui concernent cet avenant ?

M. MINDE : Sur la décision 2025/07/0155 qui concerne la tarification pour le loft 4 rue Cazaillas, je suis un peu étonné que vous mettiez ce bien à la location puisque vous avez fait état d'une augmentation du pôle tranquillité, d'une restructuration

bâtiminaire à l'intérieur du local de la police municipale et vous allez mettre à la location le bâtiment qui est juste derrière, qui jouxte. Je ne comprends pas. Est-ce qu'il y a déjà quelqu'un qui a fait cette demande de le louer ? Pourquoi cette location ?

C'est ma première question. J'en ai quelques autres.

Sur la 160 qui concerne la mise en place d'un prêt de 1,2 M€ pour des travaux d'investissement, c'est marqué dans la notification qu'il doit être réalisée en une fois pour le montant total. J'avais cru comprendre que ces prêts venaient pour abonder la trésorerie et devaient être débités au fil de l'eau. Je n'ai pas compris. Je suis désolé, je n'étais pas à la commission des finances, je n'ai pas pu arriver à l'heure.

Sur la 171, je n'ai pas trop compris. Il y a des virements entre chapitres. La M57 vous l'autorise puisque le Conseil Municipal, au moment du vote du budget, a autorisé ces mouvements. Là, je pense que c'est une réécriture. C'est dans les recettes. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'il y a une modification du budget principal qui arrive dans les délibérations, dans le point 9 et que vous ne la rajoutez pas dedans alors que d'habitude, on voit ce genre de somme rajoutée dans les délibérations qui concernent les modifications budgétaires. Voilà mes questions.

M. DUTIN : Cela concerne la délibération 2025/160 sur le prêt de 1,2 M€. En réalité, c'est un prêt sur 15 ans avec un taux fixe de 3,51% qui a été souscrit auprès de la Banque Postale pour le financement, nous dit-on, d'opérations d'investissement. Je voudrais connaître quelles sont ces opérations. Est-ce qu'il y a un fléchage concernant ce 1,2 M€ ? Est-ce que cela a servi, je ne sais pas, à l'Ilot Laulom, au musée ? A quoi cela sert-il ? Je voudrais avoir des précisions sur l'affectation de ce prêt.

Monsieur le Maire : Plusieurs choses. Je vais revenir au réseau d'alerte.

Sur les gobelets Re-Uz, il y a une réunion qui a lieu avec les cafetiers puisque je travaille sur ces sujets-là. C'est un éternel recommencement. Je rappelle que la genèse de tout cela est d'essayer de limiter au maximum les jetables et la pollution, à la fois pour l'environnement, mais aussi pour la facture que le SICTOM nous applique. Rappelez-vous les montagnes de gobelets qui existaient il n'y a pas très longtemps. Le seul objectif que je fixe aux services, à la régie des fêtes, mais aussi en cohérence avec les cafetiers et les bodegas, c'est d'essayer d'atteindre cet objectif de zéro déchet ou de tendre vers le zéro déchet à la Madeleine. Je vais même vous dire que peu importe la manière d'y arriver parce que tout le monde a plein d'idées. C'est, avec les éléments du marché, avec les acteurs du marché, comment on peut y arriver.

Au moment où l'on se parle, j'ai été prévenu dans ces périodes-là que Mont de Marsan qui était le dernier résistant à avoir des gobelets avec des cautions à 1 €, puisque c'était déjà passé à 2 € dans les autres fêtes de notre catégorie, soit sous la forme d'un achat de verre non restituable, soit sous la forme d'une caution, j'ai été informé par la société qui est en situation de monopole sur le sujet, pas pour acheter, mais surtout sur toute la logistique qu'il y a derrière de nettoyage, d'acheminement, etc., qu'elle passait et nous imposait un passage à 2 €. Cela a créé une émotion et on a essayé de résister une année de plus, mais cela n'a pas pu se faire. La question est toujours ouverte de trouver peut-être des alternatives, pourquoi pas d'emboîter les pas et de le faire, nous, mais c'est quand même une logistique importante, la machine, les personnels – c'est 12 personnes, 2 camions. Ma volonté était, avec les cafetiers et les bodegas, de les entendre pour savoir quelles étaient leurs préconisations et ce qu'ils souhaitaient. Ce sont les acteurs de notre fêria sur ce plan-là et le représentant des cafetiers et des bodegas ont acté ces 2 €. Ils se sont émus du tarif qui était plus élevé qu'avant, notamment

pour les gens qui consomment, mais aussi des risques de chèques à faire plus importants, notamment quand des gobelets sont perdus et pour la restitution. Ils ont parfois des chèques à faire quand il y a plus de gobelets distribués que restitués.

J'ai souhaité que nous sanctuarisions le fait que la mairie ait une participation, une réversion et au-delà, il y a un avenant qui permet en effet à ces cafetiers et à ces bodegas de pouvoir avoir sur la fourniture du gobelet une petite marge qui leur permet de compenser ce désagrément. Cet avenant ne change pas grand-chose pour la mairie puisque ce sont les mêmes réversions. Le chiffre n'est pas complètement arrêté. C'est un chiffre qui est de l'ordre de 3 514 € pour 2025. Il est de 3 606 € pour 2024, de 4 200 € pour 2023, de 3 200 € pour 2022. Nous sommes à peu près sur les mêmes bases. Je le dis, ce chiffre ne me satisfait pas parce qu'au regard de la quantité de gobelets qui sont utilisés, je pense que l'on doit pouvoir aller chercher cette valeur ajoutée que fait cette entreprise en situation de monopole. Encore faut-il s'organiser pour pouvoir mener à bien la logistique, etc. Mais dans l'état actuel des choses, on a sanctuarisé cela et cet avenant permet aux cafetiers et aux bodegas de pouvoir avoir une compensation puisque je crois que sur le verre à 2 €, il y a une compensation. Je crois qu'ils ne l'achètent pas tout à fait 2 €. C'est une compensation qui leur permet de faire face à ces surcoûts.

L'avenant, de mon point de vue, sanctuarisait notre réversion, même si je la juge trop faible, mais on est « prisonniers » d'un système où il faut essayer de trouver d'autres prestataires, parce que des fournisseurs de gobelets, il y en a partout, soit intégrer ou voir avec les cafetiers comment on peut s'organiser. Le chantier est ouvert. Cela permettait aux cafetiers de pouvoir aborder « sereinement » ce surcoût sans, de mon point de vue, pénaliser le client final puisque le modèle de caution à 2 € est, bien sûr, moins bien qu'à 1 €, mais on n'avait pas trop le choix. Par contre, cela reste restituable. Donc, cela permet de donner une valeur marchande au gobelet et plus le gobelet a une valeur symbolique, moins il est susceptible d'être délaissé et jeté dans la nature.

Je tenais à ce qu'il y ait cette caution qui soit restituée, que si le client est consciencieux, il se balade avec son gobelet et il peut le restituer. Il y a cet usage. L'avenant visait surtout à permettre aux cafetiers et aux restaurants, bars, etc., de pouvoir récupérer une partie de la valeur ajoutée que fait Re-Uz même si je ne suis pas satisfait du montant qui nous est restitué, mais cela ne date pas d'hier. Il faut que l'on trouve une solution.

En ce qui concerne le loft Cazaillas...

M. DUTIN : Est-ce que vous avez été complet sur la réponse ?

Monsieur le Maire : Ce sont des histoires de forme, de complotisme, j'ai caché... Ecoutez-moi. Je ne vais pas faire de partie de ping-pong avec vous toute la soirée. Cela fait longtemps que je n'ai pas joué au ping-pong. Je vais me concentrer sur le fond. Sur les histoires de polémique, etc., on va prendre un peu de hauteur. Je vous laisse avec ces polémiques-là.

Sur le loft qui n'a rien à voir avec de la télé réalité, c'est l'étage qui est en haut du Crédit Agricole. Juste à côté, si on perce le mur, on y est et on le loue ponctuellement comme bâtiment professionnel ou de chantier plutôt que de mettre des algecos dans une zone un peu contrainte, pour les entreprises, maîtrises d'ouvrage et autres du chantier de la Clairsienne. Il est loué le temps du chantier. Je crois qu'il y a également une histoire de transformateur. Le garage est utilisé.

On s'est servi de ce bâtiment qui est peut-être dédié à des travaux d'extension des bâtiments municipaux, mais dans l'immédiat, plutôt que d'aller rajouter une

zone de chantier de vie sur un site assez contraint, on a trouvé cette opportunité. Le loyer doit être marqué. C'est pour un usage ponctuel.

Concernant le prêt, on est sur un prêt de 1,2 M€ à la Banque Postale sur 15 ans à 3,15, c'est un prêt qui est globalisé, qui était inscrit au budget. Celui-là n'est pas fléché, contrairement à d'autres.

M. MINDE : Je me suis trompé dans la dernière. J'ai confondu avec la DM n°9. Ce sont des virements qui sont sur du fonctionnement en Ressources Humaines. Je pensais naïvement que vous ne pouviez pas faire de virement sur les Ressources Humaines directement. Ce sont des charges de personnel.

Monsieur le Maire : Il m'est dit que c'est hors charges de personnel.

Sur les gobelets, je vous ai apporté une réponse. Elle vous satisfait ou pas, mais c'est ma réponse.

Je vais vous parler du réseau d'alerte. Je suis un peu surpris parce que j'ai le souvenir, il y a 10 mois ou un an, que l'usage des médias, avant d'en parler, avait été utilisé dans l'autre sens et que cela avait été un petit peu... Je suis surpris. Je suis un peu consterné parce qu'on sort du réseau d'alerte. Il aurait fallu communiquer comme ci, comme ça, mais sur le fond, on sort du réseau d'alerte et ce n'est plutôt pas mal. Il n'y a pas d'histoire de distribuer des bons points comme vous auriez pu, certains, distribuer des mauvais points, des images, etc.

On sort du réseau d'alerte. Je pense que c'est quelque chose qui doit nous réjouir sans fanfaronner. Aussi bien quand on est rentré dans le réseau d'alerte, ce n'était pas la fin du monde, autant quand on en sort, il y a toujours de la vigilance à avoir. Je me souviens des discours d'oiseaux de mauvais augure qui instrumentalisaient un peu les chiffres. C'était un discours un peu partisan, « ça y est, c'est la fin, c'est la catastrophe. » On sort du réseau d'alerte à la Ville. Peut-être qu'il aurait fallu le faire dans tel média, dans tel courrier. J'ai le souvenir à l'époque qu'il y a eu un traitement médiatique du sujet quand on est rentré dans le réseau d'alerte. J'ai ce souvenir-là.

Sur le réseau d'alerte, je trouve que c'est plutôt une bonne nouvelle. Je m'attends plus à ce que l'on s'en réjouisse plutôt qu'on ne le déplore. Je n'ai pas de commentaire supplémentaire à faire par rapport à cela. Je reste sur le fond.

Il y avait autre chose que vous m'aviez demandé, mais je l'ai zappé. Est-ce que vous avez d'autres interventions ?

M. DUTIN : Merci. Puisque Monsieur MINDE évoquait le réseau d'alerte et que vous répondez, je crois que nous nous sommes les uns et les autres exprimés sur ce point, évidemment qu'il faut mieux être hors réseau d'alerte qu'y être et tous ceux qui sont autour de cette table se réjouissent que l'on n'y soit pas à la Ville, en rappelant malheureusement que l'on y est toujours à la Communauté d'Agglo. Mais Monsieur le Maire, je vais prendre une image. Ce n'est pas parce que le coupable soigne la victime qu'il devient innocent et donc, on ne va tout de même pas vous féliciter de nous avoir conduits dans cette situation d'être dans un réseau d'alerte.

Aujourd'hui, vous nous dites que l'on en est sorti. Tant mieux. Peut-être que des collègues sont mieux informés que moi, mais je n'ai rien reçu. Qu'on me coupe la parole si je dis n'importe quoi, cela fera gagner du temps à tout le monde, je n'ai aucune note, aucun avis, aucun rapport de qui que ce soit, mis à part vos propos sur lesquels on nous explique que l'on est sorti du réseau d'alerte. Pourquoi, comment et qu'est-ce qui a permis cette situation ? Vous avez indiqué dans la presse que la capacité d'autofinancement nette serait meilleure. Je ne sais pas. Vous avez asséné des chiffres, mais je n'ai aucune donnée chiffrée objective. Je voudrais savoir quelle est aujourd'hui notre capacité d'autofinancement nette.

Quid de l'évolution de cette sortie du niveau d'alerte ? Quid de l'évolution de l'endettement à 3 ans, par exemple, pour la Ville avec ce nouveau prêt de 1,2 M€ qui a été pris pendant l'été ?

Vous ne donnez aucun élément chiffré, aucun document vérifiable. Je vous demande donc de le produire et de nous le justifier de façon à ce que nous puissions prendre connaissance très exactement des conditions et circonstances qui ont permis, tant mieux, que l'on sorte du réseau d'alerte.

La seule chose tangible que je sais, c'est que je pense que le fait que vous ayez fait les poches des Montois avec l'augmentation de l'imposition est un élément de réponse qui nous a tout de même permis de sortir du réseau d'alerte. Je l'ai bien compris. Mais pour le reste, je voudrais avoir des éléments particuliers parce que, au-delà des gargarismes que nous avons entendus dans certains organes de presse de votre part, nous n'avons strictement rien et nous devons nous contenter des chiffres que vous nous avez assésés. Or, on sait très bien que lorsque vous assésés des chiffres, puisque vous nous taxez d'instrumentalisation des chiffres, très sincèrement, je vous renvoie le compliment, Monsieur DAYOT, avec une grande facilité.

Monsieur le Maire : Sur le compte-rendu des décisions, on prend acte qu'il a été présenté.

M. ARA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Sur les décisions, il n'y a aucun complot. Je vous pose une question simple. Pourquoi le 25, quand on vous pose la question, vous n'y répondez pas. Vous choisissez de dire que c'est du complotisme. Bref, passons. Si un Conseil Municipal sert à quelque chose, c'est à traiter les sujets. Ce n'est même pas une critique. Vous décidez le 23 et le 25, vous dites que vous ne savez pas. On n'aura pas de réponse, ce n'est pas grave.

Sur le réseau d'alerte, un mot simplement. Je ne sais pas à qui vous pensez en disant qu'il y a eu un usage des médias avant d'en parler. Moi, je n'ai rien déclaré dans les médias sur le réseau d'alerte. J'ai posé la question ici, Monsieur le Maire, sans aucun article avant : est-ce que oui ou non nous sommes en réseau d'alerte ? C'était au mois de septembre dernier. Point. Après, je sais bien que la terre est plate, mais c'est un fait.

Sur le réseau d'alerte, on parlera tout à l'heure de la DM et peut-être qu'à ce moment-là on parlera des finances et des questions que l'on a abordées en commission des finances où on nous a présenté un tableau à l'écran de loin que l'on a mal vu. J'ai demandé à ce qu'on nous l'envoie et on ne nous l'a pas envoyé. Ce n'est pas très grave.

Sur le réseau d'alerte, pour que les choses soient totalement transparentes, vous dites que l'on en est sorti. Comment le savez-vous ? Est-ce qu'il y a un courrier ? Est-ce qu'on peut le voir ?

Deuxièmement, est-ce qu'il y a cette année un rapport de la DGFIP qui explique pourquoi est-ce qu'on en est là, oui ou non ? Et s'il existe, comme a priori tous les ans, est-ce qu'on peut l'avoir ? Je le dis de manière très respectueuse envers tout le monde. J'ai l'impression que ce soir l'ambiance est un peu tendue, mais tout va bien.

Monsieur le Maire : Je vais donner deux ou trois éléments sur le réseau d'alerte. Vous imaginez bien que si je vous dis que l'on est sorti du réseau d'alerte, c'est parce que j'ai pris quelques garanties auprès de la préfecture. On va resituer les choses. C'est un dispositif de vigilance qui est activé par la Direction des Finances Publiques en collaboration avec la préfecture. Quand on est placé dans le réseau d'alerte, c'est suite à une décision, sur conseil de la DGFIP, prise par le préfet. Quand on en sort, c'est l'inverse. Si je vous le dis, c'est que j'ai eu les garanties

écrites sur le fait que l'on en sort. Ces documents-là sont confidentiels. Je vous en fais part puisque les premiers documents confidentiels quand on y est rentré ont fuité.

Je vais redire ce que j'ai dit. J'entends ce que vous dites, Monsieur ARA, mais je voudrais m'adresser à Monsieur DUTIN. On est plus sur des échanges de fond comme la fiscalité, l'endettement, des choses concrètes. Je vais être clair. Je ne sais plus si c'est vous ou Monsieur ARA, mais j'ai entendu dire que l'on sortirait du réseau d'alerte parce qu'on a fait les poches des Montois, c'est-à-dire que l'on aurait appuyé sur le bouton de la fiscalité de manière démesurée non réfléchie, non proportionnée. J'entends dire qu'il y a une recette supplémentaire de 3,5 M€ à cause d'une décision politique de notre équipe d'augmenter les taux.

Je le dis calmement, il est complètement faux de dire cela ; c'est malhonnête parce que la vérité, c'est que pour la Ville, la décision d'augmenter les taux est assumée. Il faut qu'il y ait du service public en face. Le choix politique d'augmenter les taux a généré – je n'ai pas la main sur les bases – 450 000 € de recettes supplémentaires à la Ville et vous le verrez dans les documents que vous avez chaque année. On reparlera de vos demandes permanentes de chiffres, de rapports. En fait, il faut simplement les lire. 450 000 € de recettes fiscales supplémentaires sur la Ville et un peu moins de 1,2 M€ sur l'Agglo. Quand vous divisez par le nombre de foyers, cela représente un delta pour la décision politique que nous avons prise de 23 € de plus par an et par foyer sur la Ville et de 35 € sur l'Agglo puisqu'il faut comptabiliser les deux. Les Montois sont à la fois à l'Agglo et à la Ville, c'est-à-dire 58 € par foyer.

Je le redis, la décision qui a été prise d'augmenter les taux de 3% a généré une augmentation de l'ordre de 58 € en moyenne par an et par foyer. Méfions-nous des moyennes. Il y a des gens qui paient des impôts et d'autres non, mais c'est pour avoir un ordre d'idée. Ça, c'est la réalité.

Le reste provient des bases. C'est décidé par le national. Sauf erreur de ma part, je ne suis ni à l'Assemblée Nationale, ni au Sénat et je n'ai pas forcément d'impact sur les lois de finances. Cela ne vous a pas échappé. Laisser croire que cette augmentation des bases serait liée à une décision politique locale n'est pas honnête, ou bien c'est de l'incompétence, mais vous n'êtes pas incompetent. Vous êtes quelqu'un de compétent.

Vous avez parlé d'endettement. Pour revenir à la fiscalité, c'est aussi oublier une chose. Je le dis et je le redis, je suis allergique à l'impôt. Donc, si on peut ne pas augmenter les impôts... J'aimerais même les baisser. C'est ma culture. Si on regarde bien l'histoire, on a augmenté depuis 2017 une fois la fiscalité à la Ville de 3%. Une fois. Cela ne veut pas dire que les impôts n'ont pas augmenté. Il y a l'effet des bases. Ce furent auparavant des augmentations entre 2008 et 2016 modérées également, mais de deux fois 5%. N'allez pas nous taxer d'augmenter plus les impôts qu'avant, même si deux fois 5% de 2008 à 2016, je dois reconnaître que c'était un effort particulier dans un contexte où il y a eu pas mal de maltraitance sur les dotations de l'Etat.

Je ne parle pas d'avant parce que cela va fâcher Monsieur BACHE qui va me dire que je remonte aux calendes grecques, mais il y a des époques où c'était tous les ans 15%. C'était une méthode de gestion qui peut s'expliquer, mais n'allez pas faire croire tout d'un coup que nous sommes les méchants qui augmentons l'impôt abusivement. Ce n'est pas vrai. J'ai le souvenir en 2019 que quand le Département a augmenté la taxe foncière de 15%, cela n'a pas fait tout un fromage comme aujourd'hui. C'était 44 € par propriétaire landais. Ce n'est pas très loin. Je suis anti-impôt, mais il faut parfois aller le prélever et je vois que dans cette institution aussi respectable que celle dans laquelle vous siégez, cela a pu se produire aussi.

La deuxième chose, c'est de faire croire que cette fiscalité qui nous a permis de sortir du réseau d'alerte. Non. Il y a eu un peu de travail. Ce n'est pas une fin en soi. C'est surtout travailler pour réduire tout en conservant une qualité de service.

C'est rigolo parce que la petite musique que j'entends fait écho au national. Vous rabâchez que l'on devrait augmenter les investissements. Il faut augmenter les dépenses, mais il faut réduire les recettes. Cela fait écho à ce que l'on voit depuis des années 70 au niveau de l'Etat où quand l'Etat perçoit 1 €, il dépense 1,50 €. Un maire ne peut pas faire cela. On doit équilibrer les budgets, ce qui n'est pas évident. Là, on repart dans les grands effets de manche. Vous faites des procès d'intention. Je trouve honnêtement que cette tonalité est très déconnectée de ce que l'on voit au national par rapport à des équilibres, tous bords politiques confondus. Vous êtes en face d'une collectivité qui serre les boulons tout en continuant à maintenir un service public de qualité - si ce que je vous dis ne vous intéresse pas, il faut me le dire - en continuant à investir avec des contraintes.

Sur l'endettement, vous affirmez que l'endettement a explosé. Là encore, c'est faux. Ne vous en déplaie, quand on regarde les comptes administratifs, les CA ne sont pas une invention d'un cabinet complotiste de Charles DAYOT, c'est la DGFIP qui les produit. Nous n'avons pas inventé les chiffres. Vous les avez. Il suffit de les regarder en détail. Les BP, les CA, vous avez tout. Il n'y a pas des chiffres cachés. On a des documents de travail et vous avez tous les éléments. Quand vous êtes au Conseil Départemental, que vous demandez les chiffres, vous avez les mêmes supports que ceux que l'on vous donne.

Sur l'endettement, la Ville, entre 2017 et 2024, a baissé en endettement sur le budget consolidé de la Ville, de 6,4 M€ son endettement. J'ai volontairement pris depuis 2017 parce que ce serait fausser les choses que de le prendre avec le transfert scolaire. Ce ne serait pas bien puisqu'on a transféré des prêts de la Ville à l'Agglo, etc. Il ne faut pas fausser les choses. Sur l'Agglo, c'est 5 M€ de moins d'endettement entre 2017 et 2024.

Entre 2017 et 2024, Ville et Agglo ont un endettement qui a diminué de 11,4 M€. Je parle des comptes consolidés Ville et Agglo. Ce n'est pas moi qui l'invente. Ce sont des chiffres, c'est le CA et c'est quelque chose d'incontestable.

Ne vous en déplaie, je le dis et je le redis et ce n'est pas fanfaronner - je ne suis pas dans les effets de manche ; je ne suis pas aussi doué que vous pour cela : cette équipe-là est celle qui a le moins appuyé sur la gâchette fiscale depuis 25 ans et cette équipe-là essaie d'avoir une trajectoire de désendettement. Cela pourrait être plus, mais reconnaissez que 11,4 M€...

Vous parlez d'investissements, que l'on n'investit pas assez. C'est ce que j'entends ; vous êtes régulièrement là-dessus. Si, si. Je vous donne la parole après. Je note d'ailleurs que sur ces mêmes investissements qui seraient, de votre point de vue, inexistantes - Monsieur ARA dit cela aussi -, vous êtes le premier à accourir quand on fait une inauguration et qu'il faut être sur la photo. Cela fait assez rire. Vous ignorez simplement que les efforts de gestion que nous faisons, nous les avons faits dans un contexte - je le dis également sur le mandat précédent - où il y a eu 11 milliards de dotations de l'Etat en moins sous le gouvernement HOLLANDE.

Sur la situation aujourd'hui, vous ne pouvez pas ignorer que l'on a des charges supplémentaires qui sont imposées par l'Etat sur la masse salariale. Vous les avez également au Département ; on va parler des complémentaires santé et prévoyance. C'est très bien pour les salariés, mais cela fait des frais en plus, sur le point d'indice, sur la flambée des coûts, etc.

Malgré cela, on sort du réseau d'alerte. On a continué à investir et à maintenir un service de qualité et vous êtes toujours dans un discours un peu caricatural : « On

n'a pas les chiffres, etc. » Je crois sincèrement que votre problème n'est pas de ne pas avoir les chiffres ; c'est qu'il faut les lire. Il faut lire les CA. Il faut travailler sur les CA. On ne peut pas à un moment donné masquer cette imperfection de ne pas lire les documents que vous avez en disant : « On n'a pas assez de documents. » Je peux vous en donner des tonnes, mais ce sont les Comptes Administratifs où vous avez les détails. Il suffit de les regarder. Les effets de manche, les numéros d'acteur studio, ce n'est pas ce que l'on demande. Un maire n'est pas un acteur studio. Il faut lire les comptes, tout simplement. Je suis peut-être un peu direct, mais c'est la réalité.

Vous dites : « Je n'ai pas les chiffres, je n'ai pas les rapports, je n'ai pas les comptes, je n'ai pas les preuves, on nous cache quelque chose. » C'est le grand truc. Vous avez tout. Vous avez tout. Vous avez les documents financiers, vous avez les BP, vous avez les CA. Tout cela vous est transmis. Tout est public, tout est accessible, vous avez des liens. On est dans une collectivité ; on ne peut pas faire autrement.

Ce n'est pas l'absence de chiffres qui pose problème. Je pense que c'est la difficulté à les lire. Je vais être cash. On ne peut pas prétendre vouloir diriger une Ville comme vous en avez envie sans faire l'effort de comprendre et de travailler les Comptes Administratifs. Je vous le dis sans détour. On ne peut pas masquer ce manque de maîtrise par des effets de manche, par des trémolos dans la voix, par des grandes plaidoiries. Je n'ai pas ce talent-là, mais arrêtez de dire à tout le monde que vous n'avez pas les éléments. Vous avez les éléments, ils sont publics et ces éléments-là, ce ne sont pas mes services qui les sortent. Je suis désolé d'être un peu direct avec vous, mais c'est la réalité. Donc, arrêtez cette rengaine. Bien sûr, il y a des documents de travail, mais vous pouvez aussi faire la même chose. C'est sur les mêmes bases que vous.

Quand vous me parlez de la capacité de désendettement à 8 ans, c'est simple. Vous avez eu le CA arrêté à la fin 2024. C'est très facile à calculer. En plus, 8 ans de capacité de désendettement, cela ne veut pas dire que ce sera 8 ans tout le temps. Il y a eu des années où cela a été 20 ans, d'autres 8 ans. C'est en fonction de la CAF.

N'allez pas dire qu'il y a des chiffres que vous n'avez pas. Ce qui est clair aujourd'hui, c'est que tout n'est pas parfait, mais que nous sommes dans une trajectoire de désendettement. Nous continuons à investir. C'est toujours trop, mais nous n'avons pas forcément appuyé sur le levier fiscal autant qu'avant et nous n'avons pas appuyé dans des proportions énormes, et ce n'est pas ce qui nous fait sortir du réseau d'alerte. Contrairement au catastrophisme que vous aviez affiché, j'indique de façon très mesurée le fait que l'on en sort. Je pense que c'est plutôt une bonne nouvelle.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Mme PIOT : Vous avez rappelé tout à l'heure que votre majorité, entre 2008 et 2018, n'avait augmenté les impôts que deux fois. Et vous nous accusez de dire... Si, si, j'ai noté pendant que vous parliez que vous vous accusions justement d'avoir augmenté les impôts abusivement. Que je sache, entre 2008 et 2018, il y a 2015. Alors oui, vous avez en 2015 - vous étiez adjoint aux finances - augmenté abusivement les impôts locaux de 5% pour financer de façon illégale un cinéma.

Donc oui, c'était bien abusif. Vous voulez rappeler les chiffres. Je vous les rappelle aussi.

Monsieur le Maire : Ce n'était pas 5, mais deux fois 5. Cela faisait 10, mais ce n'était pas que pour le cinéma, heureusement.

M. MINDE : Je voulais intervenir parce que je vois que vous vous êtes saisi de mon intervention pour continuer un petit peu à nous ridiculiser. Je n'ai pas compris votre empressement à aller communiquer dans la presse avant d'en parler aux élus. C'était là le fond de mon intervention. J'ai déjà fait ce genre d'intervention sur la communication au sein du Conseil Municipal.

Sur toutes ces questions financières, on a l'impression, pour le collectif que je représente, que vous ne voulez pas discuter de ces choses-là avec vos élus. C'est bien dommage parce qu'on pourrait être force de propositions. On pourrait éventuellement abonder dans vos suggestions. Or, nous sommes tout le temps surpris sur les questions financières, systématiquement. Nous avons été surpris d'entrer en réseau d'alerte ; vous avez oublié de communiquer avec nous. Là, vous communiquez rapidement vers les médias en oubliant de communiquer avec nous. Quand est-ce qu'on va pouvoir parler sereinement des finances ?

Je vous rappelle quand même que pour avoir accès aux documents de la DGFIP que j'avais personnellement demandés en réunion au Directeur Départemental qui m'avait dit qu'ils étaient publics, mais soumis à l'autorisation de l'autorité territoriale, je vous ai écrit le soir même puisqu'on s'est trouvés un peu couillons pour certains devant les gens qui nous expliquaient comment ils avaient calculé les ratios et les montants. On était abreuvés de chiffres sans aucun document. Là, vous nous sortez ce document sous le sapin à minuit moins le quart le soir du réveillon, quand même trois mois après. Est-ce que c'est une frénésie de communication qui vous a pris ? Il faut vraiment m'expliquer. Vous avez retourné la situation en disant que je n'étais pas content de la sortie du réseau d'alerte. Bien sûr que j'en suis content. Dès que les finances s'améliorent, bien sûr que j'en suis content. Après, on pourra parler de la suite. J'en serai peut-être moins content, mais pour l'instant, je suis content que l'on en soit sorti.

M. ARA : Monsieur le Maire, je vais essayer d'être rapide. Une fois encore, essayons d'être précis dans ce que l'on dit. Personne ne vous a dit que l'augmentation des impôts était démesurée, que la Ville était surendettée. Vous mettez systématiquement des mots dans notre bouche qui ne sont jamais tenus. Ensuite, vous nous dites que l'on vous dit qu'il faut augmenter les investissements et réduire les recettes. Qui vous a dit cela ?

Vous m'avez dit à moi que je me précipitais pour être sur les photos aux inaugurations. Je n'en ai fait aucune.

Monsieur le Maire : Je m'adressais plutôt à Monsieur DUTIN. Je reconnais que vous n'êtes pas souvent sur le terrain.

M. ARA : A côté de vous, jamais, je vous le confirme.

Ensuite, vous nous reparez des impôts. Très rapidement sur les impôts pour que l'on soit tout à fait clair, les impôts, c'est le compte 73 111 du Compte Administratif. Ils sont incontestables. Les impôts, Monsieur DAYOT, ont augmenté sous votre mandature de 2018 à 2025 de 5 360 000 €. C'est ce que paient les Montois. Sous Geneviève DARRIEUSSECQ, c'était 3 millions 135 euros. Cela fait une augmentation en volume et en montant moins importante. Pourquoi ? Parce que les taux s'appliquent sur des bases. Si les bases augmentent, ce n'est pas la peine d'augmenter les taux. C'est mathématique. Ce qui compte, c'est ce que les gens paient.

Par contre, et je vais vous faire plaisir, effectivement, l'équipe municipale de 2001 à 2008 les a augmentés davantage en volume et en somme. C'étaient 4 600 000 €, soit 63%. Vous, 35% et Madame DARRIEUSSECQ, 25%. C'est factuel. Par contre, cela ne fait pas 15% par an à l'époque de Monsieur LABEYRIE. Contrairement à ce que vous avez dit, ce n'est pas vrai.

Sur les impôts, vous nous dites ce soir que c'est 58 € par foyer. Il y a quelques jours, vous disiez que c'étaient 23 € par foyer dans une interview. Si vous me dites que vous ne l'avez pas dit, tout le monde peut réécouter la bande. Vous avez dit 23 €. Ce soir, vous nous dites 58.

Sur l'endettement, je suis content parce que vous nous refaites le sketch du désendettement. Vous nous dites ce soir, ce qui est extraordinaire, que ce serait fausser les choses que de comparer avec l'année 2015. C'est ce que vous faites depuis deux ans. Ce serait fausser les choses parce que cela intégrerait le transfert scolaire. C'est ce que vous faites dans tous les documents depuis deux ans et depuis deux ans, je vous demande pourquoi vous prenez 2015.

Je vous rappelle que la dernière fois, après que je vous ai posé la question huit fois, vous avez reconnu que le désendettement n'était pas de 11 M€, mais de 1 M€. Ce soir, vous nous dites un autre chiffre.

On va reprendre les chiffres. Effectivement, il y a les Comptes Administratifs. Vous savez très bien qu'il y a eu les emprunts toxiques. Vous savez très bien qu'ils sont remboursés en partie et la Chambre Régionale des Comptes l'a écrit, l'endettement était d'environ 33 M€ en 2017. Il est aujourd'hui de 36,7. Point. C'est limpide.

Pour revenir sur le fond ce soir, je vous ai posé deux questions simples. Est-ce qu'on aura le courrier du préfet ? Vous nous dites non, c'est confidentiel. C'est confidentiel, mais vous allez l'annoncer à la radio. Je vous ai posé une autre question. Est-ce qu'il y a cette année, comme tous les ans, un rapport de la DGFiP ? Vous l'avez dit vous-même, celui-ci est public. Donc, est-ce qu'on va avoir celui-là avant le réveillon de Noël ou avant la Toussaint si c'est possible ?

Quant à la sortie du réseau d'alerte, sur le fond, la décision est prise à l'été pour le compte de l'année précédente. Donc, est évaluée l'année 2024. Sur l'année 2024, on a retrouvé une épargne nette positive alors qu'elle était négative avant, ce qui était ahurissant. Positive pourquoi ? Pour deux raisons, selon moi : parce que les impôts ont augmenté de 1 340 000 € à la Ville – cela fait pile ce qu'il manquait – et ensuite, les investissements ont baissé. Je ne dis pas qu'il faut les augmenter, je dis que vous les baissez. C'est factuel. Ce sont des Comptes Administratifs.

Par contre, ce qui est intéressant, c'est, j'augmente les impôts, cela redonne de l'air. C'est mécanique. Vous nous dites : « On fait d'autres efforts. » Je fais des comparaisons avec les Villes comparables. Effectivement, nous sommes la Ville qui augmente le plus les impôts sur ce mandat. Bien plus que Dax, 1 M€ de plus que Dax. Bien plus qu'Agen. Bien plus qu'Angoulême. Bien plus qu'à peu près toutes les Villes qui nous sont comparables. Il n'y a pas que cela qui augmente. Le problème, c'est que nos charges à caractère général - le chapitre 011 - augmentent beaucoup plus que les Villes comparables. Le chapitre 012, les charges de personnel, augmente deux fois plus que les Villes comparables.

Donc, sur la situation qui fait qu'avec les impôts, on se redonne de l'air en investissant moins, on se retrouve dès cette année dans la même difficulté puisqu'on a eu en commission des finances un rapport qui nous dit que cette année, on a une épargne nette autour de zéro. Cela a été diffusé de loin, mes yeux me font défaut et vous ne nous avez pas envoyé le tableau. On devait être à 18 000 ou 20 000 € à la fin de l'année. Peut-être 50 000.

Une fois on y arrive et on retourne immédiatement dans le mur alors qu'on nous annonce lors de la même séance que l'on décale 600 000 € d'investissement du musée pour cette année. En fait, si on continue à investir, on est dans le rouge. C'est tout.

Donc, dire que c'est bien en 2024, je pense qu'il faut le relativiser et regarder surtout où on en est aujourd'hui et où on en sera à la fin du mandat. D'où je repose ma question : est-ce que oui ou non on aura le rapport de la DGFIP parallèlement ? Manifestement, la Chambre Régionale des Comptes a été dans les murs de la Ville de Mont de Marsan. Est-ce qu'on aura avant la fin du mandat un état des comptes, oui ou non ?

M. J-N CAPDEVILLE : Je voudrais intervenir sur une question. Quel est le rôle de l'élue d'opposition ? N'est-il pas dans un Conseil Municipal de poser des questions pour qu'il puisse aussi apporter à ceux qui le soutiendront peut-être un jour, mais aussi aux autres, des informations claires ?

Je prends l'exemple de ce soir sur ce prêt de 1 200 000. Ce n'est quand même pas une petite somme actuellement dans le contexte où l'on est. Monsieur DUTIN vous pose une question très claire. À quoi a servi cet emprunt de 1,2 M€ ? Je suis désolé, à moins de considérer que j'ai un niveau de compréhension très bas, votre réponse ne me permet pas de dire demain aux citoyens montois, voilà à quoi va servir ce 1 200 000. La seule réponse que j'ai eue, c'est virement en Ressources Humaines et ce n'est peut-être pas cela. J'ai peut-être mal compris, mais voilà.

Je trouve que c'est cela la démocratie et la raison d'avoir des oppositions dans un Conseil Municipal. Vous nous faites toute une diatribe pendant une demi-heure pour nous expliquer que l'on n'arrête pas d'être mesquins avec vous, de dire tout et n'importe quoi. Mais au moins, quand on pose des questions précises, et j'en termine... oui je suis plutôt sympa, mais là, je ne comprends pas que vous ne m'apportiez pas, en tant qu'élue d'opposition, une réponse précise sur une question qui est quand même relativement importante. 1 200 000, pour moi, c'est quelque chose et pour la comptabilité de la municipalité, c'est aussi quelque chose. Je voulais éclairer un peu, par moments, notre mécontentement. Merci.

Monsieur le Maire : Je réponds sur ces 1,2 M€. Très clairement, il peut paraître un peu déroutant quand on arrive dans une collectivité, et cela a été mon cas il y a quelque temps, d'avoir des modes de financements où tous les prêts ne sont pas fléchés sur une opération. On a des prêts qui sont fléchés et il y en a d'autres qui sont globalisés, c'est-à-dire qu'ils sont connus d'avance et qu'ils sont dans le PPI et dans le budget primitif et en votant le budget, vous donnez l'autorisation au maire et ensuite à ses services de pouvoir recourir aux prêts tels qu'ils ont été définis et parfois, en effet, on a des prêts « fourre-tout » qui ne sont pas fléchés - C'est le cas de celui-là - qui va permettre d'aller financer un investissement ici, des travaux là, mais on ne fait pas un prêt par investissement. C'est ce qui peut paraître parfois déroutant par rapport à ce qui pourrait être classique dans une entreprise qui veut emprunter pour un fonds de commerce, pour un véhicule, etc. Là, ce n'est pas toujours le cas.

Ce prêt-là n'est pas un endettement supplémentaire qui ne serait pas prévu et qui serait hors budget. Il aurait fallu passer une DM et vous auriez été au courant. C'est un prêt qui est prévu dans le budget. Je vous l'explique avec des mots qui sont les miens.

M. DUTIN : Je vais vous faire une réponse en deux parties. La première qui est pour moi celle qui me surprend le plus, c'est que vous me faites le reproche d'être présent sur les inaugurations. C'est une plaisanterie ! On est élus municipaux. On a quand même le droit d'être sur les inaugurations de ce que crée la Ville de Mont de Marsan. Sur les inaugurations, si on y vient, c'est parce que vous invitez tous les élus municipaux. Dans quel état nous considérez-vous et les Montois et les Montois que nous représentons ? Nous avons toute notre place lorsqu'il y a une inauguration qui se fait à Mont de Marsan.

Et puis, il m'arrive effectivement de faire des inaugurations parce que je représente le Conseil Départemental. Vous savez, cette collectivité qui vous a aidé à la Plaine des Jeux Camille Pédarré, qui vous a aidé à l'avenue de Sabres, qui vous a aidé au Café Music, qui vous a aidé à l'Ilot Laulom. Si vous ne supportez pas de voir un conseiller départemental ou le Président FORTINON venir prendre la parole lorsqu'il a mis des billes sur la réalisation de certains projets, vous le dites tout de suite et le Département ne viendra plus, et nous ne viendrons plus aux inaugurations. Par contre, ce que vous acceptez, c'est que l'argent soit donné par cette collectivité territoriale que vous évoquiez tout à l'heure, mais vous ne supportez pas que ses représentants viennent avec vous sur les inaugurations. C'est un peu particulier. Je continuerai à venir aux inaugurations.

Monsieur le Maire : Vous êtes le bienvenu.

M. DUTIN : Ce n'est pas ce que vous disiez tout à l'heure. Je suis maintenant le bienvenu, tant mieux, mais vous n'avez pas à me souhaiter la bienvenue. J'ai ma place et je l'occuperai.

Ensuite, sur la diatribe et l'hégémonie à laquelle vous m'avez voué, vous êtes un terrible mystificateur. C'est exactement la même ironie que vous employez chaque fois, cette ironie que vous avez employée sur la situation des écoles à l'endroit de Madame CAVAGNE, cette ironie que vous avez employée lorsque déjà nous soutenions ce que nous vous indiquons aujourd'hui sur le rapport de la DGFIP où vous nous indiquiez que nous ne savions pas le lire. C'est-à-dire que ce rapport dont certains passages avaient été diffusés par la presse et qui étaient uniquement lus par nos soins, vous nous indiquiez que nous ne savions pas lire ce que disait la DGFIP. Aujourd'hui, vous continuez à nous dire qu'on ne sait pas lire les chiffres que vous vous obstinez à ne pas vouloir nous communiquer car non, Monsieur DAYOT, vous ne nous les communiquez pas et j'attends le rapport de la DGFIP sur la situation aujourd'hui de la Ville de Mont de Marsan.

Rappelez-vous ces chiffres que vous avez eu tellement de mal à nous donner. Il a fallu venir deux fois faire le Débat d'Orientations Budgétaires. Qui dissimule ? Rappelez-vous que c'est vous qui êtes en charge de cette municipalité que vous avez conduite dans ce réseau d'alerte. C'est vous qui êtes en charge de la Communauté d'Agglomération que vous avez conduite dans le réseau d'alerte et c'est vous qui nous expliquez que c'est nous qui ne saurions pas gérer alors que nous ne touchons pas à la gestion de cette Ville depuis les années 1990. Vous imaginez ? Je pense qu'il va falloir à un moment donné que tout le monde balaye devant sa porte parce que manifestement, la situation dans laquelle nous nous trouvons, c'est vous qui nous y avez mise.

Et la question tout à l'heure de Monsieur CAPDEVILLE que vous trouvez gentil, moi aussi...

Monsieur le Maire : Il s'énervé moins que vous.

M. DUTIN : Oui, mais que voulez-vous, chacun a sa personnalité, Monsieur DAYOT, je l'indiquais tout à l'heure, ce n'est pas parce qu'on soigne le malade que l'on devient innocent. Heureusement que vous essayez de soigner la Ville de Mont de Marsan. Pour autant, vous restez coupable de son endettement. Les 1,2 M€, pourquoi est-ce que cela nous questionne ? Parce que dans ce fameux rapport de la DGFIP qui tuait les difficultés de Mont de Marsan, de ses contrôleurs et de ses magistrats qui composent la DGFIP, qu'est-ce qu'il y avait ? Il y avait mentionné noir sur blanc - parce que là aussi, vous nous avez expliqué par A + B que nous ne pouvions pas faire d'emprunt pour financer les salaires, nous le savons - sauf que la DGFIP ne disait pas cela. Il y avait 3 lignes et ces 3 lignes, je les ai communiquées et elles sont parfaitement vérifiables. Je les ai communiquées à qui de droit. Mais ces 3 lignes, que disaient-elles ? Que vous avez eu recours à de

l'emprunt pour abonder de la trésorerie et permettre le paiement des salaires. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est le rapport qui le stigmatisait.

Donc, vous continuerez, mais vous savez, il ne me perturbe nullement que vous employiez sans arrêt, vous revenez d'ailleurs à vos premiers anathèmes, puisque la première fois que j'ai pris la parole dans ce Conseil Municipal, vous m'avez renvoyé à des effets de manche par rapport à ma profession. Stop, c'est nul. C'est vrai que vous, vous avez exercé la profession de banquier. Manifestement, vous feriez mieux de vous en servir à bon escient. Mais manifestement, dès que l'on vous critique, ou on fait des effets de manche, ou on n'y comprend rien, ou on est nul, ou on n'a que des visées purement électoralistes. C'est votre rhétorique. Continuez à l'employer sans vous énerver avec votre ton de miel. Moi, j'emploierai mon ton, mais je resterai persuadé que celui qui nous a conduits dans cette situation, celui qui a fait preuve d'une certaine incompétence puisque vous m'en avez taxé, c'est vous et personne d'autre. Assumez-le.

Monsieur le Maire : Vous m'avez coupé la chique. Je souhaite que l'on revienne sur l'ordre du jour. On vous a entendu. Tout est au PV. Vous avez posé vos questions et je vous ai donné mes réponses.

Le Conseil Municipal, A l'unanimité des membres présents et représentés.

• PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA VILLE DE MONT DE MARSAN ET DE MONT DE MARSAN AGGOMERATION – INFORMATION

Monsieur le Maire : C'est un document que l'on essaie d'améliorer chaque année. Je remercie tous les services parce qu'ils ont contribué à étoffer ce document qui reste toujours perfectible, mais que l'on améliore pour que vous ayez une vision complète de l'activité 2024. Au-delà de l'obligation légale que l'on a de le présenter, cela nous permet d'éclairer un petit peu les choses et de montrer les différents services, quelques indicateurs chiffrés et autres.

Je ne sais pas si vous voulez revenir page par page sur ce document. On est dans le cadre d'une présentation d'un document important, mais c'est d'abord une obligation réglementaire et il s'agit simplement d'acter le fait que je vous l'ai présenté. Mais avant qu'on l'acte ensemble, est-ce que vous voulez faire une petite remarque ?

Mme PIOT : Je voulais d'abord signaler à la page 14 une coquille. C'est une coquille, certes, mais elle n'est pas très heureuse. C'est au moment de l'inauguration de la place Samuel Paty où il est marqué « Samule Paty ». Il y a une inversion entre le l et le e. Donc, autant la corriger, ce sera mieux.

Mais à la page 33, je vais m'arrêter un peu plus, vous n'avez pas pu vous empêcher d'illustrer les festivités liées à Noël par une photographie de la façade de la mairie de Mont de Marsan illuminée du calendrier de l'Avent. J'ai l'impression que cela vous fait plaisir, mais pour la énième fois, je vous rappelle - cela me fait moins plaisir - que cette décoration n'est pas neutre. Il s'agit d'un symbole religieux. L'Avent avec un e vient du latin *adventus* qui signifie arrivée. Il s'agit pour les chrétiens de la période qui couvre généralement les 4 semaines qui précèdent Noël et surtout qui ouvre l'année liturgique. La célébration de l'Avent - *Adventus* - a été mise en place au V^{ème} siècle.

L'idée de compter les jours avant Noël par un calendrier est beaucoup plus récente et date de la fin du XIX^{ème} siècle. Ce calendrier instaure la tradition de donner chaque matin aux enfants une image pieuse. Donc, on voit bien que le calendrier de l'Avent - *Adventus* - est bien un symbole religieux.

Vous n'êtes pas ignorant, Monsieur le Maire. Tout ceci est délibéré. Il est donc bien délibéré de faire de la mairie, c'est à dire la maison commune, un lieu d'affichage religieux. Ne nous ressortez pas, s'il vous plaît, les arguments habituels totalement caricaturaux disant que je voudrais supprimer Noël. Je l'avais entendu.

Dans le rapport d'activité, la photographie est accompagnée de cette phrase, je cite : « Le calendrier de l'Avent a permis aux enfants de rencontrer le Père Noël. » Alors, est-ce juste un problème de syntaxe et c'est moi qui ai mal compris ? Ou bien, est-ce que vous conférez un rôle nouveau à ce calendrier qui permet de rencontrer le Père Noël ? C'est magnifique. Là, vous allez nous parler des étoiles que vous souhaitez voir dans les yeux des enfants. Vous nous l'avez déjà sorti l'an dernier.

Vous avez le droit de reprendre à titre personnel cette phrase que je cite : « Le calendrier de l'Avent réjouit petits et grands et aide à avancer vers la fête de Noël. » Pour information, cette phrase est trouvée sur le site internet de l'Église catholique de France. A titre personnel, pourquoi pas, mais une mairie, ce n'est pas une tirette plaisir d'offrir. Vous savez, ces distributeurs de boîtes mystère pendant les fêtes foraines ? Que cela soit un petit chocolat ou une image pieuse, ET bien, l'Avent - *Adventus* - reste un symbole religieux.

Vous savez, ce n'est pas une marotte de ma part et j'ai apporté cette fois-ci le *vade-mecum* préparé, élaboré par l'Association des Maires de France, numéro spécial Laïcité. Vous voyez, ce n'est pas moi. Page 16 - il est assez long et donc, je vais juste lire le début, le paragraphe *neutralité des bâtiments publics*. Je lis donc : « *Rappel des principes et du droit. Article 28 de la loi du 9 décembre 1905, il est interdit d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires ainsi que des musées ou expositions.* »

Que je sache, la mairie n'est pas un cimetière, n'est pas un musée, n'est pas un monument funéraire. Je ne lis pas tout, parce qu'après, le document développe un exemple, celui des crèches sur la natalité dans les mairies. L'Association des Maires de France ne pouvait pas se douter que le maire de Mont de Marsan et l'ensemble de sa majorité allaient innover avec le calendrier de l'Avent - *Adventus*. Si vous tenez tant à illuminer la façade de la mairie, et bien décorez-la avec un symbole laïque, non pas avec le calendrier de l'Avent - *Adventus* - avec un e, mais avec son homonyme calendrier d'Avant avec un a, issu du latin *ante* qui n'a pas le même sens. Avant quoi ? Et bien, avant le 9 décembre, jour de la promulgation de la loi de séparation des Eglises et de l'État, dite loi de 1905, toujours en vigueur, je vous le rappelle. Cette loi - donc un cadre juridique - impose aux élus de la République, à nous tous, de respecter la liberté de conscience de chaque individu et nous impose donc d'être neutres, de respecter la neutralité.

En cette année 2025 qui commémore les 120 ans de cette loi, respectons le principe de laïcité. La laïcité inséparable de l'idéal fraternel et social de la République française est ce qui nous unit et pas ce qui nous sépare, nous protège et nous permet de faire société.

Alors, soyons-en dignes à Mont de Marsan et épargnez-nous la violation de la neutralité des bâtiments publics. Cette année, ne nous mettez pas ce calendrier. Faites celui que je vous propose, si vous le souhaitez.

Monsieur le Maire : Je reconnais votre sens de la phrase et de l'humour. Je reconnais aussi votre profond attachement à la laïcité. Je crois que vous n'avez aucune leçon à recevoir de personne sur ce sujet que vous maîtrisez parfaitement, de par votre attachement à l'histoire également.

Cela va peut-être vous surprendre, mais j'assume parfaitement cette démarche. Peut-être que naïvement je n'y mets aucune connotation aussi brutale que celle que vous affichez. Au risque de vous décevoir, je n'ai pas forcément envie de stopper cette opération. De mon point de vue, les remarques que vous me faites, je ne les entends que dans votre bouche, parce que vous avez certainement étudié parfaitement le sujet, que vous êtes très attachée à ces sujets-là. Je ne vais pas vous faire le coup des étoiles dans les yeux des enfants, du Père Noël et des bonbons, mais j'ai plutôt l'impression de passer un bon moment multigénérationnel, multiculturel, « multitout ».

Je lirai avec attention le document qui est là, mais je vais sans doute vous décevoir quant à la non-reconduction de cette opération.

M. MINDE : Je vais être désolé de vous décevoir, Monsieur DAYOT, parce que l'année dernière, je vous ai fait la même réflexion sur le mot Avent en proposant, comme l'a fait Madame PIOT, d'écrire *avant, avant les fêtes*, ou ce que vous voulez et non pas d'écrire Avent. Vous m'avez répondu exactement par le contraire de ce que vous venez de dire, c'est-à-dire que vous vouliez continuer à voir les yeux des enfants briller.

Monsieur le Maire : C'est un peu vrai aussi.

M. ARA : Merci Monsieur le Maire. Sur le rapport d'activités, il y a quelques chiffres qui m'interrogent, mais on en reparlera peut-être au budget. Un clin d'œil, Madame PIOT, vous avez des thèmes qui reviennent régulièrement. Sur le cinéma, vous me permettez de ne pas vous répondre ce soir, Madame PIOT. On ne va pas le refaire à chaque fois.

Sur cette page que vous nous montrez, je respecte ce que vous dites. C'est un vrai sujet. A une époque où les intégrismes religieux cherchent à s'insérer dans des failles, il faut que l'on soit très au clair y compris sur tout ce que l'on fait et c'est vrai que là, quand une collectivité met l'Avent, ce n'est pas laïque. Je suis d'éducation catholique, mais il y en a beaucoup de ce type qui peuvent nous poser question. On sourit quand vous le dites parce que vous le dites régulièrement, mais ce sont des sujets qu'il faut prendre avec sérieux.

Vous m'avez fait découvrir cette page 33 que je n'avais pas lue et je ferai un clin d'œil. Il est écrit la billetterie des spectacles taurins. Cela tombe bien. Je vous la demande et vous ne voulez pas la donner. Comme quoi parfois, vous la donnez. Pourquoi est-ce qu'on ne l'a pas cette année ? Vous m'y répondrez tout à l'heure pour la régie des fêtes, j'imagine. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? On acte le fait que nous avons pris connaissance de ce rapport. Je remercie celles et ceux qui y ont contribué. C'est un travail de tous les services.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés
PREND ACTE du rapport d'activités de la Ville de Mont de Marsan.**

1 – DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE (ANNEE 2026) – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme BOURDIEU : Merci Monsieur le Maire. En fait, cela concerne les commerces et notamment, je veux parler du calendrier de l'Avent. Les commerçants de Mont de Marsan qui ouvrent certains dimanches sont ravis de participer à cette animation qui, c'est vrai, attire beaucoup de monde en centre-ville et nous sommes une des rares mairies à avoir 24 fenêtres sur lesquelles on peut apposer ce beau calendrier.

Mme PIOT : Je ne m'en vanterais pas si j'étais vous.

Mme BOURDIEU : Sachez que cela se fait dans d'autres villes. On n'est pas les seuls.

Mme PIOT : Sur la façade de la mairie ?

Mme BOURDIEU : Oui, sur des bâtiments municipaux.

Mme PIOT : Bravo ! Donc, cela veut dire qu'aucun maire n'a lu le *vade-mecum* fait par Monsieur BAROIN qui n'est pas vraiment de gauche, mais bon.

Rapporteur : Marie-Christine BOURDIEU

L'article L.3132-26 du Code du Travail confère au Maire le pouvoir de déroger au repos dominical des salariés, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail, dans la limite maximale de 12 dimanches par an et par branche commerciale.

Il s'agit donc pour le Maire d'autoriser l'emploi de salariés de différentes catégories de commerce, pendant un à douze dimanches déterminés et non pas d'autoriser l'ouverture proprement dite d'établissements commerciaux le dimanche. Le Maire a l'obligation d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante. Dès lors, la désignation des dimanches de l'année 2026 sur lesquels portera la dérogation municipale devra intervenir avant le 31 décembre 2025.

Il est également rappelé que la dérogation municipale ne peut être accordée qu'à des établissements commerciaux dans lesquels des marchandises sont vendues au détail. Sont donc exclus les établissements qui n'exercent pas à titre principal un commerce de détail (grossistes, prestataires de services comme les salons de coiffure, instituts de beauté, blanchisseries, ou des membres de professions libérales).

La dérogation accordée par le Maire bénéficiera à l'ensemble des établissements situés sur le territoire communal, se livrant au commerce de détail concerné. Il s'agit en effet d'une dérogation collective qui doit profiter à la branche commerciale concernée toute entière.

Les dispositions fixées par le Code du Travail prévoient en outre la nécessité pour le Maire de consulter le Conseil Municipal avant de prendre sa décision et de recueillir, par la suite, l'avis consultatif des organisations professionnelles et syndicales concernées. Par ailleurs, dès lors que la décision concerne plus de 5 dimanches, l'avis préalable de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre est également requis.

Il ressort par ailleurs que, pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque les jours fériés légaux mentionnés à l'article L.3133-1 du Code du Travail, à l'exception du 1^{er} mai, sont travaillés, ceux-ci sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire, dans la limite de trois.

Dès lors, l'ouverture des surfaces alimentaires les jours fériés entraîne une réduction du nombre de dimanches pouvant être travaillés.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le dispositif mis en place depuis 2018, en accordant jusqu'à 8 dimanches travaillés.

La liste des dimanches travaillés sera arrêtée par le Maire au plus tard le 31 décembre 2025, par branche commerciale et dans la limite de 8 dimanches travaillés pour chacune d'elles.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des remarques ou des explications de vote ?

M. DUTIN : Comme d'habitude, vous connaissez l'explication qui est la nôtre. Je pense que tout le monde la connaît. Nous ne prendrons pas part à ce vote.

M. MINDE : Je ne vais pas faire l'explication, mais je voterai contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Il y a donc 6 personnes qui ne participent pas au vote et il y a 1 voix contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre (M. Bruno MINDE) et 6 abstentions (M. Alain BACHE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, Mme Céline PIOT, Mme Françoise LATRABE, M. Frédéric DUTIN, M. Jean-Baptiste SAVARY),

DECIDE DE,

Article 1 - EMETTRE un avis favorable aux propositions soumises par le Maire, listées ci-avant, en matière de dérogation au repos dominical dans les établissements situés sur le territoire communal se livrant à une activité de commerce de détail, au titre de l'année 2026,

Article 2 - DIRE que la présente délibération sera notifiée à Mont de Marsan Agglomération, pour avis, dans la mesure où le nombre de dimanches travaillés, par branche commerciale, pourra excéder cinq,

Article 3 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	1	6	0

2 – MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE SALLES MUNICIPALES AU PROFIT DES CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026

Rapporteur : Nathalie GASS

Le code électoral prévoit dans son article L.52-8 alinéa 2 que « *les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués* ».

Les communes étant des personnes morales, cette interdiction s'applique à elles : les moyens municipaux ne doivent pas être mis à disposition des candidats aux élections à des conditions avantageuses pour certains d'entre eux.

Toutefois, le conseil municipal peut décider de prêter certaines salles municipales sans contrepartie financière, à la condition que cette gratuité soit appliquée à l'ensemble des candidats de manière égalitaire. Ce n'est que si tous les candidats ont pu disposer de la même mise à disposition gratuite que ce service ne sera pas considéré comme un avantage prohibé.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder la gratuité de certaines salles municipales pour tous les candidats à l'élection au conseil municipal de Mont de Marsan ayant déposé leur candidature auprès du préfet des Landes.

Afin d'assurer une stricte égalité de traitement des candidats, il est proposé d'établir ainsi les limites de ces mises à dispositions :

1- Salles municipales pouvant être mises à disposition :

- salle Georges Brassens
- salle du Petit Bonheur
- château de Nahuques
- salle Charles Lamarque-Cando
- auberge landaise

2- Nombres de mises à disposition possibles pour chaque candidat :

- jusqu'à l'avant-veille du 1^{er} tour du scrutin : 4 mises à disposition par liste ;
- période du lendemain du 1^{er} tour de scrutin à l'avant-veille du second tour du scrutin : 4 mises à disposition pour chaque liste participant au 2nd tour.

3 - Conditions de réservation :

Les réservations devront être réalisées 15 jours à l'avance, sur demande écrite auprès du Cabinet du Maire.

Les salles étant utilisées par ailleurs par des particuliers, associations ou autres utilisateurs, leur mise à disposition sera accordée sous réserve de leur disponibilité. A défaut de disponibilité de la salle à la date souhaitée, il pourra être proposé une autre salle ou une autre date.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des expressions ?

M. DUTIN : Monsieur DAYOT, Sud Ouest s'est fait l'écho, dans le cadre d'une publication en ligne cet après-midi, d'un sondage concernant les élections de 2026. A moins que vous changiez d'avis et que vous nous l'annonciez ce soir, je n'ignore pas que vous n'êtes donc pas candidat pour l'instant aux municipales de Mont de Marsan.

Je vous pose la question qui appelle une réponse par oui ou par non : êtes-vous à titre personnel... Ce que je vous pose comme question ne vous intéresse pas non plus, parce que ce que vous me reprochez, essayez de me l'éviter...

Monsieur le Maire : C'est un peu en dehors de l'ordre du jour.

M. DUTIN : Je vous pose la question qui, à mon sens, ne peut appeler comme réponse que oui ou non : êtes-vous à titre personnel le commanditaire de ce sondage diligenté par l'IFOP ?

Monsieur le Maire : Je ferai une réponse groupée.

M. ARA : Ce n'était pas là-dessus, mais sur les salles. J'aurai une question sur la location des salles.

Monsieur le Maire : Posez votre question et je ferai une réponse groupée.

M. ARA : Je ne suis pas sûr qu'il y ait un lien très direct.

On a eu ce débat en commission des finances avec votre responsable de campagne. On a rajouté la salle l'Auberge Landaise. Par contre, il n'y a toujours pas le théâtre du Pégly ni le théâtre le Molière qui sont aussi des salles qui sont utilisées traditionnellement dans les campagnes électorales. Il y avait également les écoles qui étaient mises à disposition gratuitement. Certaines communes font payer certaines salles, d'autres font la gratuité. A Mont de Marsan, il y a une tradition de gratuité et, me semble-t-il, ce n'était pas limité en nombre de réunions. Que vous en ayez 1, 2, 3, 4 ou 5, c'était gratuit.

J'avais fait la demande de rajouter le théâtre du Pégly au moins. Les écoles, ce sera au niveau de l'Agglo. Je pense que la gratuité était une bonne chose pour toutes les listes, quelles qu'elles soient et même si cela crée certaines contraintes, c'est vrai, mais c'est une fois tous les 6 ans. C'est la seule fois où il y a des réunions aussi fréquentes et je pense que c'est le rôle d'une mairie que d'offrir cette possibilité aux listes de se réunir dans des lieux publics. Je formule la demande que l'on rajoute les deux salles dont j'ai parlé et que l'on déplaçonne le nombre de 4. Peut-être qu'il y a des listes qui en feront plus, je n'en sais rien. Par ailleurs, techniquement d'adresser la demande au service de la vie locale plutôt qu'au cabinet pour plus de neutralité. C'est comme cela que les choses se passaient généralement.

Sur cette histoire de location, cela veut dire qu'au-delà de 4, c'est payant et que c'est le tarif classique que l'on a voté pour les associations. Je formule cette proposition d'élargie au théâtre le Molière, au théâtre du Pégly et de déplaçonner le nombre de gratuités. C'est peu cher, mais cela fait des démarches pour tout le monde pour récupérer pas grand-chose. Merci.

Mme GASS : En ce qui concerne le théâtre de Gascogne, Molière et Pégly, ce n'est pas géré par la Ville, mais par l'Agglo. Ce n'est pas le service de la vie locale.

M. ARA : J'ai dit une bêtise, Madame l'adjointe, excusez-moi.

Mme GASS : Sinon, au-delà de 4 réservations, ce sera au tarif associatif.

Mme HARAMBAT : C'est effectivement une discussion que l'on a eue à la dernière commission des finances. Le nombre de salles était restreint. On a élargi le nombre de salles et la gratuité était déjà actée. C'est tout à fait le domaine de Nathalie

pour la réservation des salles, mais peut-être que par rapport aux élections antérieures, les salles sont aujourd'hui plus occupées et que le fait de demander 15 jours avant permet une meilleure organisation et de pouvoir répondre. C'est aussi pour faciliter le travail de tout le monde.

Monsieur le Maire : Je suis désolé de ne pas avoir d'avis sur le sujet. Cela peut arriver.

Pour le reste, on est un peu hors sujet par rapport à ce qui se dit aujourd'hui. Vous me posez cette question. J'ai lu comme vous l'article dans le journal. Vous l'avez compris, ni la Ville ni l'Agglomération n'ont commandité le sondage. Je ne suis pas commanditaire d'un quelconque sondage. Je sais que ce sont des sujets qui vous préoccupent, mais tout cela ne m'empêche pas de dormir. Désolé de vous décevoir.

L'ordre du jour des Conseils Municipaux et les informations ne sont pas liés aux organes de presse. On parle beaucoup de la presse, de la radio. Ce ne sont pas les médias qui font les délibérations et la gestion d'une collectivité.

M. ARA : On est sur 4. Je pensais voter contre, mais tu as raison, Nathalie, les écoles et le théâtre étant à l'Agglo, est-ce qu'il y aura une délibération similaire à l'Agglomération pour leur mise à disposition ? Est-ce que c'est prévu ?

Monsieur le Maire : On peut le proposer. On va l'étudier.

M. ARA : Quant à la question de M. DUTIN et à votre réponse, vous avez un culot que je n'ai jamais vu de ma vie. C'est un hommage que je vous rends. Il est incroyable de répondre cela.

Monsieur le Maire : Merci. Votre bienveillance permanente à mon égard me réchauffe le cœur, cher Mathieu ARA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 -APPROUVER la mise à disposition à titre gratuit des salles municipales au bénéfice des candidats déclarés aux élections municipales de 2026 dans les conditions détaillées ci-avant,

Article 2 -PRECISER que les conditions particulières de prêt des salles municipales seront arrêtées par le Maire, le cas échéant, dans le cadre d'une convention de mise à disposition,

Article 3 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

3 – PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE SES AGENTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

Rapporteur : Charles DAYOT

À compter du 1^{er} janvier 2026, en application des articles L.827-1 à L.827-12 du Code Général de la Fonction Publique, ainsi que des décrets n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et n°2022-581 du 20 avril 2022, la participation de l'employeur à la protection santé complémentaire dans le domaine de la santé des agents devient obligatoire.

Conformément aux articles susvisés, la collectivité participera à hauteur de 15 € sur le risque santé, via le dispositif de labellisation, à compter du 1^{er} janvier 2026.

À titre indicatif, le coût annuel estimé de la participation de l'employeur pour la commune s'élève à 35 871 € charges comprises, sur la base d'un taux d'adhésion de 60 % des agents.

Monsieur le Maire : On a délibéré à l'Agglo sur ces sujets-là. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques particulières ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 – PARTICIPER au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la santé à compter du 1^{er} janvier 2026,

Article 2 – FIXER le montant mensuel de la participation à 15 € brut par agent,

Article 3– PRECISER que la participation est versée à tous les agents employés par la collectivité quel que soit leur statut (fonctionnaires et agents contractuel de droit public et de droit privé) qui souscrivent à un contrat labellisé,

Article.4– INSCRIRE les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants,

Article 5 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

4 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Charles DAYOT

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il évolue tout au long de l'année, tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois communaux comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

- **Evolution d'emplois (iso-effectifs)**

Un agent de la direction des sports (piscine) a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} juin 2025. Afin de pourvoir son remplacement, il vous est proposé de transformer l'emploi initial au 1^{er} octobre 2025 :

- suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- création d'un emploi du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet.

Un agent de la direction des sports (installations sportives) va faire valoir ses droits à la retraite le 1^{er} avril 2026. Afin de pourvoir son remplacement, il vous est proposé de transformer l'emploi initial au 1^{er} octobre 2025 :

- suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1^{er} avril 2026,
- création d'un emploi du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet au 1^{er} octobre 2025.

Un agent du Parc Technique Municipal (unité nettoyage et entretien) fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} octobre 2025. Afin de pourvoir son remplacement, il vous est proposé de transformer l'emploi initial au 1^{er} octobre 2025 :

- suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- création d'un emploi du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet.

Un agent du Pôle Technique (urbanisme) fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} octobre 2025. Afin de pourvoir son remplacement, il vous est proposé de transformer l'emploi initial au 1^{er} octobre 2025 :

- suppression d'un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- création d'un emploi du cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet.

Un agent contractuel du Parc Technique Municipal (accueil/secrétariat) n'a pas souhaité renouveler son contrat au 1^{er} août 2025. Afin de pourvoir son remplacement, il vous est proposé de transformer l'emploi initial au 1^{er} octobre 2025 :

- suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps

complet,

- création d'un emploi du cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet.

Un agent du service des espaces verts a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} août 2025. Afin de pourvoir son remplacement, il vous est proposé de transformer l'emploi initial au 1^{er} octobre 2025 :

- suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- création d'un emploi du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet.

Par délibération n°2025/03-0030 du 4 mars 2025, l'assemblée délibérante a approuvé l'évolution d'un emploi à la piscine municipale (emploi du cadre d'emploi des adjoints administratif). L'agent en poste a bénéficié d'une mobilité interne, afin de pourvoir son remplacement, il vous est proposé de transformer l'emploi initial au 1^{er} octobre 2025 :

- suppression d'un emploi du cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet,
- création d'un emploi du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet.

- **Suppression d'emploi**

Au vu de la diminution de l'activité du service des titres d'identité (la demande de titres a chuté de 30 % entre 2023 et 2024 ; une diminution de 15 % est également attendue en 2025), il est proposé de supprimer un poste au 1^{er} octobre 2025 :

- suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des questions ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 – MODIFIER le tableau des emplois de la Ville de Mont de Marsan selon les termes détaillés supra,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

5 – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN N°1 DU COMPLEXE SPORTIF JACQUES FOIX – PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

Rapporteur : Farid HEBA

La Ville de Mont de Marsan engage, depuis plusieurs années, des travaux de rénovation de ses sites sportifs, et notamment d'éclairage extérieur des terrains.

Le terrain n°1 du complexe sportif Jacques Foix, mis à disposition de l'Etoile Sportive Montoise football, souffre d'un éclairage vieillissant et obsolète.

La Fédération Française de Football accompagne la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés. Elle aide les collectivités à financer et rénover des installations sportives, via le Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Par conséquent, afin de pouvoir réaliser ces travaux de rénovation au complexe sportif Jacques Foix, dont le cout total s'élève à 32 102€, il est demandé à l'assemblée d'approuver le plan de financement suivant :

Financiers	Base éligible	Pourcentage	Subvention demandée
SYDEC	32 102 €	25%	8 026 euros
FFF (via le FAFA)	24 076 €	20%	4 815,20 euros

Le reste à charge pour la Ville de Mont de Marsan sera donc de 19 260,80€.

M. HEBA : Je vais dire un petit mot pour mettre en avant l'Etoile Sportive Montoise Football. On parle souvent du Stade Montois Football et c'est vrai que l'ESM Football est le plus vieux club de football landais. Je crois qu'il a été créé en 1907. Il fait partie de l'ESM Omnisports qui a à peu près 1 100 licenciés répartis en 4 sections sportives et 2 sections culturelles.

C'est un véritable club formateur par excellence, notamment l'ESM a vu passer dans ses rangs des joueurs très connus comme Bernard GIMENEZ qui a été champion de France deux fois avec Bordeaux en 85 et 87. Pierre ARISTOUY qui a débuté à l'ESM et qui a été champion de France avec Nantes en 2001 et qui a été récemment entraîneur du club de Nantes. Et puis récemment, on a eu une jeune fille, Andréa LARDEZ qui est capitaine de l'équipe féminine des Girondins de Bordeaux et qui a effectué toute sa formation à l'ESM Football, notamment au sein du pôle féminin montois qui regroupe les clubs de l'agglomération.

Porté par de fortes ambitions sportives et humaines grâce à une équipe de dirigeants, salariés et aussi bénévoles motivés qui s'investissent pleinement dans de nombreux projets, l'ESM continue à avancer à la fois sur la voie sportive et associative et ce dynamisme a déjà porté ses fruits parce que pour l'équipe fanion sur la saison passée, et c'est la première fois, c'est une montée historique en R2 au même niveau que le Stade Montois. On a 2 équipes montoises en R2.

L'Etoile Sportive Montoise, c'est 260 licenciés qui sont âgés de 5, avec les Masters, les anciens, jusqu'à 67 ans et il y a 70 seniors qui sont répartis dans 3 équipes et 12 équipes de jeunes qui sont en pleine progression, qui sont dans une bonne dynamique et qui travaillent avec les clubs de Saint-Perdon et de Saint-Martin-d'Oney. Je pense que le club de l'ESM football va devenir une référence reconnue

dans le département au même titre que le Stade Montois Football et l'US Marsan. On a 3 clubs de football sur Mont de Marsan et ils performent.

Je voudrais parler de l'implication qui est forte du club dans le développement du football féminin et c'est tout à leur honneur, avec une pleine intégration dans le pôle féminin montois qui regroupe l'ensemble des clubs de la ville pour proposer une pratique et promouvoir la pratique féminine.

L'Etoile Sportive Montoise, c'est avant tout un club familial qui s'appuie sur la force de ses licenciés et de ses bénévoles pour organiser tout au long de l'année des manifestations, qu'elles soient sportives ou autres et notamment leurs bodegas lors des fêtes de la Madeleine qui mobilisent pas moins de 110 personnes. Bravo et chapeau à l'ESM qui arrive à fédérer pas mal de bénévoles pour ce genre de manifestations.

Au-delà du sport, le club s'engage également dans une démarche d'insertion par l'emploi et la citoyenneté. Chaque année, il accueille 1 ou 2 services civiques ou propose des emplois afin de donner une opportunité à certains jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle. Et de plus, l'Etoile Sportive est pleinement engagée dans le PEF, le Programme Educatif Fédéral, afin de sensibiliser ses jeunes licenciés à des thématiques essentielles comme l'environnement, la santé, l'engagement citoyen ou encore le respect afin, tout simplement, de former non seulement des joueurs, mais aussi des acteurs responsables de la société de demain.

Voilà pourquoi on essaie de les aider, même s'il y a quelques désordres sur le site de Mitterrand, j'espère qu'il n'y en aura pas trop à l'avenir, qu'il n'y en aura pas plus parce qu'on a des glissements de terrain sur le fond. On a un terrain qui s'affaisse avec des mâts d'éclairage qui commencent à bouger. Il y a une étude de sol qui est engagée parce que ce site sportif date de 2005, je crois, et il a été fait sur une ancienne déchetterie. Il y a des mouvements de terrain et c'est vrai que nous y sommes très attentifs et que nos équipes surveillent de près tous ces terrains.

En ce qui concerne l'éclairage, c'est une avancée qui est majeure pour l'ESM football parce que l'éclairage LED va concerner le terrain n°1 qui est le terrain où ils jouent tous leurs matchs officiels. Ce sera du LED. Cette modernisation permettra, non seulement de réaliser des économies d'énergie, mais aussi d'améliorer significativement la qualité d'éclairage pour la pratique du football lors des entraînements et des matchs. Les travaux se termineront fin septembre.

Monsieur le Maire : Merci. C'est complet, mais utile. Est-ce que vous avez des questions particulières ?

M. DUTIN : Je voulais remercier Farid pour cet exposé ô combien complet sur l'Etoile Sportive Montoise. Il a juste oublié une chose : « Votez pour nous. » Personne n'est dupe.

Par contre, la réalité, c'est que tout le monde autour de cette table connaît ce que l'Etoile Sportive Montoise a apporté à Mont de Marsan, d'abord la valeur historique de ce club, ce que cela peut représenter pour les Montois. L'implication des bénévoles au service de l'Etoile Sportive n'est pas à négliger et elle doit être mise en exergue. Si on pouvait tout de même éviter autour de cette table sur ce type de sujets, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition... Il y a quand même un leitmotiv dans toutes les municipalités, à Mont de Marsan concernant le tissu associatif et notamment le tissu associatif sportif, et, que l'on soit de quelque couleur que l'on veuille bien nous prêter, je crois que tous les élus montois aiment leurs associations sportives, les ont aimées et les aimeront quoi qu'il arrive à partir de 2026.

Merci de ce rapport si exhaustif et puis, suite au prochain numéro. Je pense que l'on va avoir un rapport très exhaustif sur toutes les associations sportives qui viendraient à bénéficier d'aides de la municipalité. Vous les aidez, elles ont été aidées et elles le seront parce que nous les aimons.

Monsieur le Maire : Merci. Vous voyez le mal partout, Monsieur DUTIN. Vous êtes obsédé. Vous avez une obsession. Restez serein, la tête froide.

M. ARA : Je suis très serein. Un clin d'œil, Farid. L'éclairage est une très bonne chose. Sur l'Etoile Sportive, je ne vais pas répéter ce que vous avez dit. Il se trouve que j'ai le plaisir d'y jouer depuis longtemps maintenant. Tu parlais du terrain du fond qui s'affaisse. C'est là où jouent les vétérans et malheureusement, il n'y a pas que le terrain qui s'affaisse. Je sais que vous faites le maximum, mais je fais un clin d'œil à mes camarades qui sont en train de jouer en ce moment. Je sais que pour les genoux ce n'est pas évident. Je sais que la mairie fait le maximum. On votera pour, bien sûr.

Monsieur le Maire : Merci Farid d'avoir mis en valeur ce beau club.

M. HEBA : J'écoutais la réflexion de Monsieur DUTIN. Pour moi, c'était surtout mettre en avant l'Etoile Sportive Montoise football parce qu'elle le mérite. Je voulais mettre en avant ce qu'ils faisaient au quotidien. Ce n'est pas la même machine que le Stade Montois Omnisports. L'ESM a 6 sections et n'a pas autant de visibilité et de partenaires et je trouvais qu'il était bien de les mettre un peu à l'honneur ce soir parce qu'ils font un boulot fantastique. Ils participent grandement à la vie montoise. Quand j'étais gamin, je jouais au football et j'ai joué contre l'Etoile Montoise et le Stade Montois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

ARTICLE 1 - APPROUVER le plan prévisionnel de financement tel que précisé ci-dessus,

ARTICLE 2 - PRECISER que la Fédération Française de Football sera sollicitée, au travers de son Fond d'Aide au Football Amateur, pour l'obtention de financements,

ARTICLE 3 - AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

6 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Charles DAYOT

Le budget primitif étant prévisionnel, il y a lieu chaque année d'apporter des modifications dans les prévisions pour tenir compte à la fois de dépenses et recettes nouvelles et des décalages de réalisations.

Cette décision modificative n°2 intègre les éléments suivants :

En section de fonctionnement :

- l'ajustement des dégrèvements de taxes d'habitation sur les logements vacants en dépense au compte 7391112 ;
- l'ajustement de la recette de dotations de l'Etat au chapitre 74 ;
- l'ajout de 23 744 € de TICFE réalisées en recettes au compte 73118 non prévues au budget primitif ;
- l'ajustement également à la hausse des recettes de remboursements d'assurances et autres recettes exceptionnelles (compte 75888) compte tenu de l'exécution effective de ces recettes bien que non prévues au budget primitif ;
- l'ajustement des recettes et dépenses du FPIC ;
- l'ajout de 24 128 € de crédits supplémentaires au titre des créances éteintes et admises en non-valeurs compensées par des recettes non prévues d'une part, d'annulations de mandats sur exercices antérieures (compte 773) et d'autre part, de FCTVA en fonctionnement (compte 744).

En section d'investissement :

- la réaffectation de crédits prévus au budget primitif en recettes d'investissement au compte 458101 : « aménagement rues adjacentes à l'îlot Laulom » vers le compte 458201 portant le même libellé pour l'intégralité de la somme prévue au budget initialement.

chapitr e	article	libellé	BP 2025	DM2	Total
014	7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	40 000,00	130 615,00	170 615,00
014	7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	50 000,00	- 13 147,00	36 853,00
		TOTAL CHAPITRE 014	90 000,00	117 468,00	207 468,00
65	6542	Créances éteintes	30 000,00	20 000,00	50 000,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	4 128,00	34 128,00
		TOTAL CHAPITRE 65	60 000,00	24 128,00	84 128,00
Total dépenses de fonctionnement			150 000,00	141 596,00	291 596,00
73	732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	250 000,00	11 224,00	261 224,00
		TOTAL CHAPITRE 73	250 000,00	11 224,00	261 224,00

731	73118	Autres contributions directes	0,00	23 744,00	23 744,00
		TOTAL CHAPITRE 731	0,00	23 744,00	23 744,00
74	74111	Dotation forfaitaire des commune	4 476 000,00	10 624,00	4 486 624,00
74	741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	1 340 000,00	11 156,00	1 351 156,00
74	741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	710 000,00	21 647,00	731 647,00
74	744	FCTVA	10 000,00	10 836,00	20 836,00
		TOTAL CHAPITRE 74	6 536 000,00	54 263,00	6 590 263,00
75	75888	Autres	0,00	46 370,00	46 370,00
		TOTAL CHAPITRE 75	0,00	46 370,00	46 370,00
77	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00	5 995,00	5 995,00
		TOTAL CHAPITRE 77	0.00	5 995,00	5 995,00
Total recettes de fonctionnement			6 786 000,00	141 596,00	6 927 596,00
458101	458101	Aménagement rue adjacentes à l'Îlot LAULOM (Rues Monluc et Cherche Midi)	600 000,00	-600 000,00	0,00
		TOTAL CHAPITRE 458101	600 000,00	-600 000,00	0,00
458201	458201	Aménagement rue adjacentes à l'Îlot LAULOM (Rues Monluc et Cherche Midi)	0,00	600 000,00	600 000,00
		TOTAL CHAPITRE 458201	0,00	600 000.00	600 000,00
Total recettes d'investissement			600 000,00	0.00	600 000,00

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ?

M. MINDE : Je vous repose ma question de tout à l'heure : pourquoi est-ce que vous avez passé une décision sur une modification budgétaire alors qu'il y avait une DM ? D'habitude, vous les amalgamez. Vous ne m'avez pas répondu sur cette question.

Monsieur le Maire : C'est un peu technique. Une décision, c'est pour transférer des crédits sans créer de dépense nouvelle. On peut décider. Tout ce qui est DM, c'est quand il y a la création d'une dépense nouvelle ou d'une recette supplémentaire. Si vous voulez me poser une question plus précise, je n'ai pas les moyens de vous répondre maintenant.

M. ARA : On a eu un débat assez long sur cette DM en commission des finances ici même. J'ai posé un certain nombre de questions. Je vous les repose.

En commission des finances, j'ai demandé à ce que le tableau d'atterrissage financier qui a été présenté soit envoyé. Pourquoi est-ce qu'il ne l'a pas été ?

Je vous ai posé tout à l'heure deux fois la question : est-ce qu'il y a un rapport de la DGFIP sur la situation financière de la Ville cette année, oui ou non ? Est-ce qu'on l'aura, oui ou non ?

Troisième question, est-ce qu'on aura avant la fin du mandat une vision sur ce que fait la Chambre Régionale des Comptes, pour avoir une vision claire des finances à la fin du mandat et pour en débattre devant les Montois ?

Sur cette DM, sans les éléments que l'on demande, il est compliqué de se projeter, notamment sur le musée. C'est un de nos principaux investissements. On dit en commission des finances que 600 000 € seront décalés. Combien reste-t-il ? Combien sera fait cette année ?

Dernière question, j'ai demandé les recettes de la tauromachie parce que cela a un impact sur le budget. Si on fait plus de bénéfices, on baisse la subvention d'équilibre et si on fait moins de bénéfices, il faut l'augmenter. Pourquoi est-ce que vous ne nous donnez pas les chiffres ? Cela fait beaucoup de questions.

Sur la DM, nous avons voté contre le budget pour tout un tas de raisons que je peux réexpliquer si vous le voulez, mais en cohérence, nous voterons contre cette DM2. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Monsieur le Maire : Plusieurs choses. Je n'ai pas connaissance aujourd'hui d'un rapport de la DGFIP pour nous accompagner. Les rapports de la DGFIP sont des outils d'accompagnement des collectivités. Cela peut se faire dans les grosses collectivités. On est parfois appelés à les demander pour avoir un éclairage. Au moment où on se parle, je n'ai pas de rapport sur l'exercice clôturé à 2024, mais on peut le solliciter en effet. Cela peut nous apporter un éclairage sur le sujet.

Le tableau et l'atterrissage, ce sont des documents de travail et vous connaissez bien ce principe. On a un pilotage qui se fait en interne sur l'atterrissage à fin 2025. Je n'ai pas les derniers chiffres. Vous avez régulièrement les éléments. Je ne vois pas ce qui vous manque réellement sur cet aspect-là. Si vous voulez tous nos documents de travail...

M. ARA : Non. C'est un document qui nous a été projeté en commission des finances. Pourquoi est-ce qu'on ne le reçoit pas ?

Monsieur le Maire : Sur le musée, le chantier est lancé.

Sur la Chambre Régionale des Comptes, je n'ai pas de délai. Elle contrôle régulièrement les communes. Je n'ai pas de timing quant à leur production de tel ou tel rapport.

Concernant le musée, le chantier a été lancé en 2025. On est sur une visée d'ouverture fin 2027-2028. Pendant les travaux, une galerie du musée, anciennement Dubalen, maintient sa programmation. Le musée est installé au Donjon Lacataye.

Le permis de construire est purgé. Le désamiantage est engagé et la démolition devrait être lancée fin d'année pour une durée de 4 mois, suivie de 3 mois de fouilles archéologiques. On est sur 24 lots en termes de travaux. 2 ont déjà été attribués : les lots 1 et 2, désamiantage, démolition, déconstruction. La démolition a débuté par l'enlèvement et la purge des encombrants, menuiseries, cloisons extérieures. Tout cela reprend le 15 septembre. Cette phase comprend des opérations de désamiantage suite à un diagnostic complémentaire lié à la purge des espaces. La démolition sera terminée le 28 novembre.

La consultation des entreprises est en cours puisque cela a démarré le 17 juillet avec la remise des offres au 1^{er} octobre. Prolongation de 15 jours puisque les entreprises l'ont demandé au vu de la complexité du dossier. L'analyse des offres est une phase importante. Nous aurons plus de visibilité début novembre quand on va ouvrir les offres.

La commission d'appels d'offres devrait être calée sur novembre. Le timing : remise des offres au 1^{er} octobre, + 15 jours de prolongation à la demande des entreprises, ouverture et étude des offres mi-octobre à début novembre. Commission d'appels d'offres à caler pour les fouilles archéologiques et les autres lots : mi-septembre. C'est bientôt. Notification à l'entreprise pour fouilles fin septembre. Si pas d'offre infructueuse et conforme aux enveloppes, notification des marchés aux entreprises en décembre. Puis ordre de service pour débiter les travaux en février.

Voilà ce que je puis vous dire. On a un certain nombre de choses puisqu'on sait aujourd'hui qu'il y a l'inscription à la Région des 1,5 M€ qui sera tranchée lors de la plénière du 29 septembre. Nous avons reçu de la DRAC la confirmation en cours de signature à la DRAC.

Voilà ce que je peux vous dire en l'état actuel des choses sur le musée.

Concernant les corridas. Chaque année, on a sur la Madeleine un Compte Administratif, un BP, des réunions en conseil d'exploitation avec les dépenses, les recettes, les subventions d'équilibre. Je crois que le cabinet vous a répondu d'ailleurs que vous aurez les chiffres de recettes et dépenses de notre régie prochainement quand tout sera complètement arrêté et fiabilisé. Même si on commence à avoir une tendance très précise, vous aurez les mêmes chiffres, comme dans n'importe quelle Ville. Vous citez souvent certaines Villes, vous aurez les chiffres que l'on peut trouver dans ce type de féria.

Je peux quand même vous donner quelques indications, mais qui restent à fiabiliser. Sur la billetterie, on n'a pas tous les spectacles parce qu'il y a des spectacles gratuits, etc., mais on a globalement 30 000 personnes qui se sont assises dans nos gradins au Plumaçon. On a fait un plein certifié et une très bien remplie, mais le plein n'était pas certifié.

En termes d'affluence, on a eu beaucoup de monde au camping. On attend de fiabiliser quelques recettes sur le camping et quelques dépenses sur la sécurité parce qu'on est en échange avec notre prestataire de sécurité sur certains points.

Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que la subvention d'équilibre sera tenue, c'est-à-dire que ce que l'on avait prévu au BP ne sera pas dépassé.

Voilà en ce qui concerne l'affluence, mais vous aurez les éléments de recettes, de dépenses, les CA de la Madeleine comme chaque année. Vous n'aurez pas plus ni moins que ce que l'on vous donne chaque année.

Sur la CRC, je ne sais plus si je vous ai répondu ou pas.

M. DUTIN : Evidemment nous voterons contre la DM.

Pour revenir sur deux points parce qu'il a déjà été dit beaucoup de choses, vous nous dites qu'il n'y a pas de rapport à votre connaissance. En tout état de cause, ce que l'on sait, c'est qu'en juin, quand Monsieur BAYARD vous a questionné sur l'état des finances, les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes étaient à la mairie et qu'ils faisaient des vérifications. Je pense que chaque fois qu'ils se déplacent, s'ils font des vérifications, c'est qu'il y a un rapport qui doit être commis et nous souhaitons avoir connaissance de ce rapport.

Lorsque nous vous demandons des chiffres, vous nous renvoyez au fait que nous les posséderions – c'est inexact – et vous ne voulez pas nous transmettre les pièces qui ont été soumises notamment à la commission des finances. Je l'apprends ; je ne fais pas partie de la commission des finances et donc, autour de cette table, il

Il y a un certain nombre d'élus qui ont vocation à savoir si des tableaux et si des documents ont été communiqués et ont vocation à en avoir connaissance. Même si notre groupe est représenté à la commission des finances, je suis désolé, mais chaque élu a vocation à avoir une connaissance exhaustive de ce qui est soumis. Manifestement, vous ne voulez pas les communiquer. C'est ce que je vous disais tout à l'heure quand vous m'avez renvoyé à mes chères études. Vous ne voulez pas nous communiquer les chiffres.

Concernant les chiffres sur les fêtes de la Madeleine et les corridas, je participe à la régie d'exploitation. On va peut-être attendre une prochaine réunion. Je n'en fais grief à personne. Les sujets vont venir. On n'a pas eu le temps de se réunir et il a fallu que l'on se prononce par courriers électroniques interposés. J'en ai accepté le principe par rapport aux deux délibérations qui nous seront soumises tout à l'heure qui sont des délibérations à la marge, mais très sincèrement, on ne s'est toujours pas réuni. Vous nous dites que l'on aura des tableaux, nous verrons, mais soyez certain que nous en reparlerons parce que c'est toujours pareil, vous nous assénez encore ce soir quelques chiffres, les chiffres qui résultent de vos notes sans que l'on n'ait visibilité de rien et vous nous dites : « Ces chiffres, vous les aurez », comme nous devons avoir le rapport de la DGFIP dans les temps et nous l'avons eu au dernier moment et dans les conditions qui étaient rappelées tout à l'heure, comme nous aurons peut-être un jour les chiffres qui ont été mentionnés à la commission des finances, ou pas.

C'est tout comme cela, mais c'est vous qui avez raison parce que vous, vous savez garder votre calme.

Monsieur le Maire : Qui veut rajouter quelque chose ?

M. ARA : Pour rebondir sur ma question sur le musée, est-ce que vous avez une idée des montants de travaux qui seront engagés sur l'année 2025 ? On nous a dit que 600 000 € seraient décalés. Combien serait dépensé à peu près ? Est-ce qu'on en sait quelque chose ?

Sur le musée, je redis ce que j'ai dit en commission des finances. Il me semble déraisonnable de lancer des appels d'offres alors que nous n'avons jamais eu d'atterrissage financier et de fiche d'impact sur cet équipement. Comment le finance-t-on ? Combien cela coûte-t-il annuellement ? On lance des travaux sans le savoir.

On ne va pas le répéter à chaque fois - c'est notre position -, mais quand on lance des appels d'offres, si derrière ils ne sont pas honorés, il y a des pénalités lourdes. C'est une responsabilité importante que de lancer des appels d'offres sur un sujet pour lequel nous n'avons pas les documents alors qu'on les demande depuis longtemps. On a effectivement des bouts de chiffres parfois. Je vous crois sur parole. Sur les subventions de la Région, très bien, l'Etat, mais enfin, quand peut-on, au moins en commission des finances, travailler sur une fiche d'impact ? Je l'ai redemandé encore une fois. Combien coûte le musée ? Comment est-il financé ? Combien coûte-t-il en fonctionnement et comment le finance-t-on dans les années qui viennent ?

On me répond : « On verra plus tard. » Non, 17 M€, on ne verra pas plus tard. C'est un vrai choix et je pense que ce n'est pas à nous ici en fin de mandat de lancer des appels d'offres rapidement. Ce sera aux Montois de se déterminer sur un projet majeur et un investissement le plus lourd qui n'ait jamais été porté.

Voilà ce que j'ai dit en commission des finances, mais vous avez tout à fait le droit de faire ce que vous faites et moi, de vous répéter ce que je dis à chaque fois.

Sur les corridas, je vous demande un chiffre de fréquentation. En commission des finances, on a eu un indice. On nous a dit qu'ils n'étaient pas bons. D'accord, mais combien ? On m'a demandé également pourquoi cela m'intéressait. Il m'intéresse de voir comment vit une arène. Je vois les arènes de Dax dont la fréquentation augmente ; je vois les arènes de Bayonne dont la fréquentation augmente et j'aimerais savoir où on en est. Je crois qu'il y a beaucoup d'aficionados et de Montois qui voudraient le savoir. On l'aura peut-être un jour.

Monsieur le Maire : J'ai pris note de tout ce que vous racontez. Je ne ferai pas de ping-pong avec vous parce que le débat ne le mérite pas, mais je crois que le musée n'est pas une surprise. J'ai même le souvenir que vous étiez derrière moi quand on a proposé aux Montois de voter pour nous en faisant le musée. J'ai également le souvenir de choses bien avant où on promettait de faire le musée et cela n'a pas pu se faire. Comme quoi tout ne peut pas se faire dans les temps.

On l'a mis sur un engagement et on va le faire. Peut-être que cela pourra glisser de 6 mois ou d'un an. Vous avez les plans de financement. Dans les réflexions sur le fonctionnement, on a des indications. Il y a des travaux qui vont se faire, notamment sur le véhicule qui permet de gérer ce type de musée. Je ne vais pas revenir sur le bien fondée du musée, l'aspect patrimonial, l'aspect d'attractivité. Ce n'est pas une surprise pour les Montois. Vous étiez d'ailleurs à nos côtés pour le proposer.

Ensuite, j'ai bien noté que vous êtes très soucieux de ce qu'il se passe dans nos arènes, en le comparant avec d'autres arènes. Le soleil ne brille pas toujours plus ailleurs. On a une identité sur notre arène. Le Plumaçon n'est pas qu'un tiroir-caisse ou de l'arithmétique. C'est aussi un lieu où il y a des émotions, des souvenirs, une identité taurine. Je trouve que l'on a fait une très belle Madeleine, une bonne Madeleine taurine, une très très bonne Madeleine en sécurité. Je ne fanfaronne pas parce qu'il suffit d'un fait divers pour tout casser. Une bonne Madeleine en termes d'animation. Les cafetiers et les bodegas étaient très satisfaits en termes de fréquentation. Une bonne Madeleine en termes de fréquentation sans non plus être dans la surfréquentation. On voit bien les problèmes que cela peut poser dans d'autres cités.

Vous êtes dans le Plumaçon bashing et la Madeleine bashing en permanence.

Je suis fier de notre Madeleine. Nous sommes dans la norme. La subvention d'équilibre sera celle que l'on avait prévue et c'est bien là l'essentiel.

Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à la majorité avec 20 voix pour et 13 voix contre (M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, Mme Françoise LATRABE, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Mathieu ARA, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Éliane DARTEYRON, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Bruno MINDE),

DECIDE DE,

Article 1 - APPROUVER la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville conformément au tableau ci-dessus,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
20	13	0	0

M. J-N CAPDEVILLE : Cela n'a rien à voir, mais j'ai vu qu'il y avait des têtes qui se tournaient vers l'extérieur. C'est une fanfare dans le cadre du Moun en fanfare. Ils se rendent au Molière pour faire un concert gratuit. Ils sont devant le Molière maintenant.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Beau partenariat avec Musicalarue notamment.

7 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

Rapporteur : Charles DAYOT

Le budget primitif étant prévisionnel, il y a lieu chaque année d'apporter des modifications dans les prévisions pour tenir compte à la fois de dépenses et recettes nouvelles et des décalages de réalisations.

La présente décision modificative a pour objet l'ajout des crédits correspondant à l'admission en non-valeur de certaines de nos créances. Il convient donc d'ajouter 2 900€ de crédits supplémentaires au compte 6541 compensés par une augmentation de la prévision de recette de redevance stationnement du même montant.

Cette décision modificative n°1 intègre les éléments suivants :

DM N°1 2025 BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	BP2025	DM1	Total
65	6541	Créances admises en non-valeur	4 500,00€	2 900,00€	7 400,00€
		TOTAL CHAPITRE 65	4 500,00€	2 900,00€	7 400,00€
Total dépenses de fonctionnement			4 500,00€	2 900,00€	7 400,00€
75	7541	Redevance de Stationnement	285 000,00€	2 900,00€	287 900,00€
		TOTAL CHAPITRE 011	285 000,00€	2 900,00€	287 900,00€
Total recettes de fonctionnement			285 000,00€	2 900,00€	287 900,00€

M. MINDE : On parle des parcs de stationnement. Je voudrais que l'on nous fasse un petit point sur les travaux qui devaient être faits dans l'escalier et dans l'ascenseur du parking Saint-Roch, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : A moins qu'Hicham ait l'information, vous me laissez un peu de temps parce que j'ai un mail. J'ai posé la question.

M. LAMSIKA : Le planning, c'est un début des travaux mi-octobre et une fin des travaux mi-novembre, de mémoire. Comme on vous l'avait indiqué, c'est un ascenseur sur mesure. Il a fallu tout réadapter. Je crois que c'est un ascenseur anti-vandalisme. Je me suis trompé récemment en annonçant la fin des travaux mi-octobre, mais c'est bien mi-novembre. Merci.

Monsieur le Maire : On a eu un délai très long, 6 mois pour la commande. Cela a été compliqué. Vous parlez de peinture, d'éclairage, de caméras... On se concentre déjà sur l'ascenseur qui est très attendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 - APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe des parcs de stationnement conformément au tableau ci-dessus,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

8 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES MUNICIPALES

Rapporteur : Charles DAYOT

Des ajustements doivent être apportés à l'article 022 « dépenses imprévues », celui-ci excédant le plafond réglementaire de 7,5% du budget total. Ces modifications font l'objet de la présente décision modificative n°2.

DM N°2 2025 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES MUNICIPALES					
Chap	Article	Libellé	BP 2025	DM2	Total
011	6063	Fournitures d'entretien	5 000,00	5 000,00	10 000,00
	61551	Matériel roulant	2 000,00	5 000,00	7 000,00
	6156	Maintenance	15 000,00	5 000,00	20 000,00
	6236	Catalogues imprimés	15 000,00	5 000,00	20 000,00
	635111	Cotisations Foncière des Entreprises	3 000,00	3 000,00	6 000,00
		Total Chapitre 011	1 125 700,00	23 000,00	1 148 700,00
012	6413	Primes et gratifications	1 000,00	77 000,00	78 000,00
		Total Chapitre 012	1 036 000,00	77 000,00	1 113 000,00
022	022	Dépenses imprévues	266 799,44	-100 000,00	166 79,44
		Total Chapitre 022	266 799,44	-100 000,00	166 799,44
Total Dépenses de fonctionnement			2 704 899,44	00,00	2 704 899,44

Monsieur le Maire : On avait peut-être surestimé des dépenses qui n'ont pas été effectuées et on les met sur un autre compte, en quelque sorte. J'espère que cette explication vous convient.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 – APPROUVER la décision modificative n°2 du budget annexe des pompes funèbres municipales conformément au tableau ci-dessus,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

9 – ADMISSION EN NON-VALEUR 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Charles DAYOT

Le Trésorier Principal de Mont de Marsan Agglomération transmet périodiquement des états d'admissions en non-valeur concernant certaines recettes dont il n'a pu enregistrer le recouvrement pour divers motifs (tentatives de recouvrement sans effet, demandes de renseignement négatives ou « n'habite pas l'adresse indiquée »).

En l'espèce, il s'agit de l'impossibilité de recouvrer certaines recettes datant des exercices précédents pour un montant total de 67 267,64 € sur le budget principal. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Il est proposé à l'assemblée l'admission en non-valeur de ces recettes.

Monsieur le Maire : C'est une somme plus importante. On est sur la régie des eaux. J'ai un peu sursauté en voyant 67 000 €. Cela plairait à Monsieur BACHE qui me reprochait d'avoir repris les excédents de la régie des eaux de l'époque, on est sur des sommes qui étaient dues, des créances éteintes ou des admissions en non-valeur... Plus personne ne m'écoute. Ce sont des ardoises qui datent d'avant le transfert, du temps où c'était la régie des eaux municipale. On a transféré cela à l'Agglo. Cela a le mérite de pouvoir récupérer un peu ce passif qui était latent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 - APPROUVER les admissions en non-valeur du budget principal de la Ville de Mont de Marsan telles que précisées ci-dessus,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

10 – ADMISSION EN NON-VALEUR 2025 – BUDGET ANNEXE REGIE DES FETES ET ANIMATIONS

Rapporteur : Charles DAYOT

Le Trésorier Principal de Mont de Marsan Agglomération transmet périodiquement des états d'admissions en non-valeur concernant certaines recettes dont il n'a pu enregistrer le recouvrement pour divers motifs (tentatives de recouvrement sans effet, demandes de renseignement négatives ou « n'habite pas l'adresse indiquée »).

En l'espèce, il s'agit de l'impossibilité de recouvrer certaines recettes datant des exercices précédents pour un montant total de 714,00 € sur le budget annexe de la régie des fêtes et animations.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Il est proposé à l'assemblée délibérante l'admission en non-valeur de ces recettes.

Monsieur le Maire : Est-ce que c'est un droit de place, un droit d'occupation sur la régie des fêtes ? Il y a une non-valeur que l'on nous demande de déclarer à hauteur de 714 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 - APPROUVER les admissions en non-valeur du budget annexe de la régie des fêtes et animations telles que précisées ci-dessus,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

11 – ADMISSION EN NON-VALEUR 2025 – BUDGET ANNEXE PARCS ET STATIONNEMENT

Rapporteur : Charles DAYOT

Le Trésorier Principal de Mont de Marsan Agglomération transmet périodiquement des états d'admissions en non-valeur concernant certaines recettes dont il n'a pu enregistrer le recouvrement pour divers motifs (tentatives de recouvrement sans effet, demandes de renseignement négatives ou « n'habite pas l'adresse indiquée »).

En l'espèce, il s'agit de l'impossibilité de recouvrer certaines recettes datant des exercices précédents pour un montant total de 7 386,00 € sur le budget annexe des parcs de stationnement.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Il est proposé à l'assemblée délibérante l'admission en non-valeur de ces recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 - APPROUVER les admissions en non-valeur du budget annexe des parcs de stationnement de Mont de Marsan telles que précisées ci-dessus,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

12 – CREANCES ETEINTES 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Charles DAYOT

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Trésorier Principal de Mont de Marsan Agglomération est tenu de transmettre des listes de créances éteintes concernant certaines recettes dont il n'a pu enregistrer le recouvrement pour divers motifs (procédures de surendettement ou procédures collectives, liquidations judiciaires ou faillites).

Ainsi, il a informé la commune qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certaines recettes datant des exercices précédents du budget principal pour un montant total de 19 385, 85 TTC.

Le recouvrement de ces créances étant impossible, il convient d'inscrire les crédits correspondants à l'article 6542 « créances éteintes » pour 19 385,85 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE DE,

Article 1 – PRENDRE ACTE des listes de présentation de créances éteintes du budget principal.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

13 – CREANCES ETEINTES 2025 – BUDGET ANNEXE REGIE DES FETES

Rapporteur : Charles DAYOT

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Trésorier Principal de Mont de Marsan Agglomération est tenu de transmettre des listes de créances éteintes concernant certaines recettes dont il n'a pu enregistrer le recouvrement pour divers motifs (procédures de surendettement ou procédures collectives, liquidations judiciaires ou faillites).

Ainsi, il a informé la commune qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certaines recettes datant des exercices précédents du budget annexe de la régie des fêtes et animations pour un montant total de 1 155,00 TTC.

Le recouvrement de ces créances étant impossible, il convient d'inscrire les crédits correspondants à l'article 6542 « créances éteintes » pour 1 155,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE DE,

Article 1 – PRENDRE ACTE des listes de présentation de créances éteintes du budget annexe de la régie des fêtes et animations.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

14 – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : EXONERATION DES ETABLISSEMENTS EXERÇANT UNE ACTIVITE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, ARTISANALE OU PROFESSIONNELLE NON COMMERCIALE CREEES PAR LES ENTREPRISES ELIGIBLES SITUEES DANS UNE ZONE FRANCE RURALITES REVITALISATION (FRR)

Rapporteur : Charles DAYOT

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) constitue le quatrième axe du plan France ruralités, en faveur des territoires ruraux, présenté par le Gouvernement en juin 2023. Instituées par la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, les ZRR avaient pour objectif d'aider le développement des territoires ruraux, principalement par des mesures d'exonérations fiscales et sociales.

Les ZRR ont fait l'objet de plusieurs études et rapports parlementaires au cours des dernières années. Ceux-ci partagent le constat d'un dispositif perçu comme un signal positif de l'État et une reconnaissance de la vulnérabilité des territoires ruraux, tout en relevant son faible taux de recours par les entreprises, notamment en raison de la complexité des règles applicables. Prenant acte de ce constat, le Gouvernement a souhaité pérenniser le zonage tout en le modernisant pour qu'il soit lisible, juste et efficace.

Le nouveau zonage, (France ruralités revitalisation) (FRR) permet un soutien plus finement adapté aux réalités locales avec des exonérations fiscales et sociales plus fortes dans les territoires les plus fragiles, afin de développer l'activité économique et l'attractivité territoriale.

Deux principaux critères de classement sont utilisés :

- **la densité de population**
- **le revenu disponible par habitant.**

Le classement des communes en FRR (socle) :

En application des critères adoptés en loi de finances pour 2024 (art 44 quinquies A du CGI) :

En France métropolitaine, pour qu'une commune soit classée en FRR (socle), sa population doit être inférieure à 30 000 habitants et elle doit être située dans un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) remplissant les conditions suivantes :

- Sa densité de population est inférieure ou égale à la densité médiane nationale des EPCI-FP de France métropolitaine (soit 63,57 hab/km²) ;
- Son revenu disponible médian par unité de consommation est inférieur ou égal à la médiane des revenus médians par EPCI-FP de France métropolitaine (soit 21 570 €).

Le classement est valable 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024

La prise en compte des communes FRR (bénéficiaires) :

Le IV de l'article 99 de la loi de finances pour 2025 prévoit que les communes auparavant situées en ZRR et n'ayant pas été classées FRR (socle) au 1^{er} juillet 2024, peuvent bénéficier des effets de ce nouveau zonage.

Cette mesure transitoire s'applique **jusqu'au 31 décembre 2027** et concerne plus de 2 000 communes FRR (bénéficiaires). Celles-ci peuvent ainsi bénéficier des

mêmes dispositifs d'exonérations fiscales et sociales ainsi que des mesures (adossées) prévues pour les communes classées en FRR (socle).

Pour notre agglomération, 2 communes sont classées « FRR socle », Bostens et Pouydesseaux et les 16 autres communes « FRR bénéficiaires »

Quels sont les dispositifs fiscaux et sociaux applicables ?

Deux grandes catégories d'exonérations fiscales peuvent être distinguées : les exonérations en faveur des entreprises (a) et celles à destination des autres contribuables (b).

a) Les exonérations fiscales en faveur des entreprises. Les entreprises éligibles peuvent bénéficier des exonérations fiscales suivantes :

- Impôt sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés) ;
- Cotisation foncière des entreprises - CFE (sur délibération de l'EPCI-FP)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB (sur délibération de la commune et de l'EPCI-FP, chacun dans son domaine de compétence).

Les entreprises bénéficiaires sont celles créées ou reprise employant moins de 11 salariés et dont le siège social ainsi que l'ensemble de son activité sont implantés dans la zone FRR

Le nouveau zonage FRR clarifie les dispositifs de soutien en harmonisant les durées des exonérations fiscales. Ainsi, en FRR, **ces exonérations d'IR/IS, de CFE et de TFPB sont applicables pendant 5 ans à 100% puis pendant 3 ans de manière dégressive (75 %, 50 % et 25 %)**

b) des dispositifs fiscaux complémentaires à destination d'autres contribuables, sont également prévus en FRR, entre autres :

- pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, les immeubles qu'ils acquièrent bénéficient d'un droit d'enregistrement réduit (article 1594 F quinquies du CGI). Cette disposition est de droit et ne nécessite donc pas de délibération ;
- sur délibération des communes et des EPCI-FP concernés, une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) peut être accordée en faveur des hôtels, des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes (article 1383 E bis du CGI) ;
- sur délibération des communes, une exonération de taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être accordée en faveur des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes (article 1407 - III / article 1414 bis du CGI) ;
- sur délibération des EPCI-FP concernés, une exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) peut être accordée en faveur des médecins et des auxiliaires médicaux, exerçant à titre libéral (article 1464 D du CGI) ;
- pour développer l'offre de logement aux particuliers, sur délibération des communes et des EPCI-FP concernés, les logements locatifs améliorés avec l'aide financière de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) peuvent bénéficier d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant une durée de 15 ans (article 1383 E du CGI) ;
- pour favoriser l'activité commerciale, la reprise d'un fonds de commerce ou de clientèle (pour un montant n'excédant pas 107 000 €) bénéficie d'une exonération des droits de mutation (article 722 bis du CGI). Cette disposition est de droit et ne nécessite donc pas de délibération.

Pour être applicable les délibérations d'exonération à la TFPB et à la CFE doivent être approuvées avant le 1^{er} octobre 2025 pour une mise en œuvre en 2026.

M. MINDE : J'ai une petite question. N'y voyez pas d'attaque ; je voudrais une clarification.

Là, on ne parle que du dispositif a. Dans le dispositif b, on peut aussi supprimer la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ou les meublés de tourisme.

Dans votre allocution à la radio, vous avez parlé des meublés de tourisme, que vous voyiez une explosion des meublés de tourisme en ville. C'est ce qui nous inquiète beaucoup depuis que nous avons été élus par un certain nombre de Montois. On avait vu à l'époque le nombre des résidences secondaires grossir. On voit des meublés de tourisme partout.

En lisant la délibération, on avait la crainte qu'il y ait une volonté d'aller également vers le petit b. En lisant la fin de la délibération, on comprend bien que vous ne ferez voter que le a.

Monsieur le Maire : Vous avez entièrement raison. C'est une délibération que l'on a discutée en bureau communautaire et en bureau des maires parce que la compétence tourisme est à l'échelle de l'Agglo. Il y a des boîtes à clé et des Airbnb un peu partout. Il y en a aussi en zone rurale.

En commun accord avec les collègues qui étaient en bureau communautaire et en bureau des maires, on propose aux mairies d'aller seulement vers l'exonération TFE. Je vous fais voter et je dirai quelque chose après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 - EXONERER de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties les entreprises éligibles qui s'installent à compter de 2025 en zone FRR,

Article 2 - APPLIQUER ces exonérations conformément aux 16 communes dites FRR « bénéficiaires » selon le IV de l'article 99 de la loi de finances pour 2025,

Article 3 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

Monsieur le Maire : J'ai une solution, Monsieur MINDE. Je ne suis pas contre les boîtes à clé, les Airbnb et autres, mais même si ce n'est pas la même clientèle, j'ai une solution. Vous la voyez ou pas ? Ne vous opposez pas à ce qu'un hôtel s'installe en cœur de ville. Il ne viendra pas perturber la concurrence existante. Certains hôtels s'arrêtent après avoir durement travaillé. Peut-être qu'il limitera un peu cette prolifération des meublés de tourisme, même si ce n'est pas toujours la même clientèle. Je vous invite à vous mettre à nos côtés pour défendre l'implantation d'un hôtel aux Nouvelles Galeries.

15 – EVALUATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE MONT DE MARSAN AGGLOMERATION

Rapporteur : Gilles CHAUVIN

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement du territoire de Mont de Marsan Agglomération et fixe les règles et modalités de mise en œuvre de cette politique.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a permis d'accompagner le développement de l'agglomération, en réalisant un effort de réduction de consommation d'espaces.

Il se décline selon 3 axes qui définissent le projet et ont vocation à se traduire dans les diverses politiques que permet d'aborder le PLUi (habitat, déplacements, urbanisme, développement durable, économie, équipements, foncier, ...) :

- axe 1 : pour une politique d'aménagement qualitative, dense et inclusive, respectueuse des caractères urbains et ruraux des paysages ;
- axe 2 : pour une agglomération au soutien des initiatives économiques ;
- axe 3 : pour un territoire durable, à énergie positive, facteur du développement.

Les articles L.153-27 et suivants du Code de l'Urbanisme, relatifs à l'évaluation des PLU, disposent que 6 ans au plus après la délibération portant approbation du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Communautaire procède à une analyse des résultats de l'application du PLUi, au regard des objectifs visés aux articles L.101-2 du Code de l'Urbanisme.

L'évaluation du PLUi repose sur les dispositions de l'article R.151-4 du Code de l'Urbanisme. Lors de l'élaboration du PLUi, des indicateurs de suivi ont été créés afin de permettre le suivi et de garantir la pérennité des données. Ces indicateurs répondent aux orientations générales du PADD.

Le PLUi de Mont de Marsan Agglomération ayant été approuvé le 12 décembre 2019, l'analyse globale des résultats doit être réalisée cette année.

L'article L.153-27 du Code de l'Urbanisme prévoit que les communes soient sollicitées sur l'analyse des résultats de l'application du PLUi et sur l'opportunité de réviser le PLUi.

L'Agglomération a missionné l'observatoire de l'ADACL pour produire l'évaluation annexée à la présente délibération.

De manière synthétique, l'analyse des résultats de l'application du PLUi de Mont de Marsan Agglomération, réalisée sur la base des données disponibles à la date de la présente délibération, montre les éléments suivants :

- En matière de démographie, la progression du nombre d'habitants s'élève à 0.53%/an entre 2016 et 2022 pour l'agglomération. Pour rappel, la Ville de Mont-de-Marsan a gagné 1 873 habitants entre 2020 et 2025. Le vieillissement de la population, phénomène national, apparaît également sur le territoire avec une augmentation significative de la part des 60 ans et plus entre 2010 et 2011 (de 22.6% à 28.1%).
- En matière d'habitat, le niveau de production de logement sur le territoire

est supérieur aux objectifs fixés : 11 communes sur 18 dépassent leurs objectifs. Cependant depuis 2023, la tendance est à la baisse, avec un fort ralentissement du nombre de logements autorisés.

La ville de Mont-de-Marsan a dépassé le taux de logements sociaux (20.8%) fixé par la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) ce qui permet de répondre aux objectifs de mixité sociale.

- En matière d'économie, on constate l'augmentation de l'indice de concentration de l'emploi, permettant de renforcer la fonction de pôle d'emploi occupé par l'agglomération. Le nombre de créations d'entreprises est plus important que les fermetures sur la période 2019-2025, ce qui montre un dynamisme de l'activité économique.
- En matière de mobilité, bien que la voiture soit le mode de transport le plus utilisé sur le territoire, la fréquentation des lignes urbaines est en hausse (+ 9.5% en 2023). Concernant les mobilités douces, des aménagements pour la sécurisation des pistes cyclables ont été réalisés et ces aménagements doivent être poursuivis dans les projets de voirie développés par la collectivité ainsi que les projets d'espaces publics portés par les communes.
- En matière de consommation de l'espace, l'objectif de modération de 50% inscrit dans le PADD du PLUi est respecté. La maîtrise de la consommation foncière constitue un axe fort de la politique environnementale de préservation des espaces naturels et des espaces à vocation agricole et forestiers. Cette analyse est encourageante pour le territoire dans un contexte de réduction de la consommation de l'espace dans le cadre de loi climat et résilience ainsi que des objectifs fixés par le SRADDET.

À la lumière de ces résultats, et bien que ceux-ci soient conformes aux trajectoires inscrites dans le PADD, des efforts en terme notamment d'accueil de la population et de réduction de consommation d'espaces semblent nécessaires.

Aussi, la révision du PLUi est à envisager pour les années à venir.

Monsieur le Maire : On peut peut-être se poser sur ce document. Ce n'est pas maintenant que se réécrit le PLUi. On est sur un document qui est assez structurant. J'avoue que je préfère que l'on passe du temps sur ce genre de sujets.

Est-ce qu'il y a des points que vous voulez relever, des choses qui peuvent animer le débat ?

M. ARA : Effectivement, c'est un document très intéressant qui mériterait que l'on y passe du temps. Il y a énormément de données sur ces 150 pages. Simplement une réflexion. Oui, il est très intéressant de voir tous les chiffres que nous donne l'ADACL. Une petite critique, je trouve que cela manque un peu d'analyse. L'analyse fait simplement 2 pages à la fin et tout le reste, ce sont des données brutes. Cela mériterait sur certains éléments d'être regardé plus en détail.

Il y a un élément qui me frappe, c'est la baisse de la taille des ménages dans les logements, ce qui fait que le nombre de ménages augmente, mais ils sont de plus en plus faibles et il y a un biais d'analyse qui m'aurait intéressé. On parle des ménages d'une personne, des couples sans enfant, des couples avec enfant(s), mais nulle part des familles monoparentales. Or, cela me paraît très intéressant parce que cela pose des problèmes de logement, de pouvoir d'achat, etc., et ce

n'est nulle part. On a des données chiffrées sur à peu près tout, mais on n'a pas celle-là et pour préparer des politiques à venir, cela me paraît important.

Un autre élément sur l'habitat. Ce n'est pas qu'ici, on voit bien que la population augmente beaucoup sur la côte et plus on s'éloigne de la côte, moins elle augmente. C'est très symétrique. Quand on arrive dans le Gers, elle n'augmente plus du tout.

Par contre, on voit la chute de la production de logements depuis 2020 qui est continue et qui va poser des questions sur le moyen terme parce que le logement est une politique à 10 ans. Quand vous voyez page 21 les tableaux – c'est partout, pas qu'ici –, c'est un vrai sujet qu'il faudra étudier dans le nouveau PLUi.

Comment fait-on, même si le contexte économique ne dépend pas de la Ville de Mont de Marsan, pour contrer cette chute importante de la production de logements et comment accueille-t-on les familles, les personnes de plus en plus âgées ? C'est une mine d'informations et de données qui mériterait plus d'analyses et que l'on y travaille, je ne sais pas dans quelle commission.

En tout cas, merci pour ce rapport qui m'a beaucoup intéressé et que j'invite tout le monde à regarder même si je trouve qu'il manque un peu d'analyse. Mais c'est un travail de l'ADACL qui a déjà fait beaucoup. Est-ce que c'est payant ? Est-ce qu'on adhère pour cela ou est-ce qu'ils le font gratuitement pour les collectivités ? C'est dans le cadre de notre adhésion... D'accord. Merci.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. DUTIN : C'est une étude qui est extrêmement complète. Les conclusions sont peut-être moins développées parce que chacun peut en tirer les conclusions qu'il souhaite. Un certain nombre de sujets qui sont des sujets fondamentaux nous interpellent. Mathieu ARA mettait l'accent sur l'habitat et le logement. Cela appelle également la nécessité d'une réflexion sur la mobilité. Cela appelle aussi une réflexion sur la consommation de l'espace.

Je crois que nous avons déjà attiré l'attention à l'occasion de débats dans cette enceinte – les membres de notre groupe – sur la nécessité d'avoir une vision et évidemment, ce type de document doit nous aider à essayer de déterminer quels objectifs, comment sur l'évolution de notre ville.

Donc oui, un document qui est une mine d'informations, un document qui doit nous interpeller sur ces sujets qui sont des sujets structurants et qui ne peuvent que toucher le quotidien des habitants et des habitantes de Mont de Marsan. Le PLUi, on enfonce une porte ouverte en le disant, doit faire l'objet de toute notre attention.

M. CHAUVIN : Juste un mot. Tu as raison, Mathieu, quand tu parles de la structure familiale. On était avec Eliane à plusieurs réunions sur l'habitat. C'est vrai que concernant les familles monoparentales, au lieu d'avoir un logement, il en faut deux. Cela impacte énormément les constructions, en particulier les constructions de petites structures. On construit beaucoup de petites structures à l'heure actuelle.

Sur la consommation des surfaces, on est allé presque au bout à Mont de Marsan. On a très peu d'espaces disponibles pour construire. On a beaucoup construit au cours de ces dernières années. Beaucoup de résidences sont construites et on arrive un peu au bout.

Je crois qu'il va falloir que l'on mette en place une démarche comme cela s'est fait dans certaines villes comme la Rochelle où on a un audit extrêmement précis des surfaces disponibles chez les particuliers qui ont parfois des grandes surfaces et qui n'en font pas grand-chose, avec un effet bémol à cela qui est que sur les surfaces qui n'ont pas été construites dans les villages autour de chez nous, on avait répertorié un certain nombre d'hectares, on avait dit, il y a tant d'hectares à construire et on n'en a pas construit autant dans les villages qu'on aurait dû le faire parce que les propriétaires disent « non, je ne veux pas partager, je ne veux pas donner ». On répertorie des espaces privés en espérant qu'ils vont pouvoir accueillir de l'habitat, mais ce n'est pas du 100%.

C'est tout cela qu'il faut que l'on travaille et on a commencé à le faire dans un groupe de travail que l'on a mis en place à Mont de Marsan avec des élus de la Ville et de l'Agglo qui participaient. On a un gros challenge à faire avant que l'on nous supprime des droits de tirage en hectares sur l'agglo. Il faudrait que l'on arrive avant la fin du PLUi à consommer tous les hectares qu'on nous a autorisés, sinon on va nous en défalquer encore plus. Il y a un réel problème qu'il va falloir régler assez rapidement.

Monsieur le Maire : On peut se noter que l'on a besoin d'un peu plus de précisions sur les familles monoparentales. Cela me semble judicieux.

Ce que je note, c'est que sur les trajectoires que nous nous étions données d'usage raisonné du foncier – parce que je n'aime pas le fait de restreindre le foncier –, c'est-à-dire de mieux utiliser le foncier, nous sommes au rendez-vous. J'en parle librement parce que c'est quelque chose qui date d'avant moi. On a maintenu cette trajectoire de réduction de 50% de la consommation. C'est bien.

Ce que je note également, c'est que malgré cette volonté de mieux utiliser le foncier, cela n'empêche pas d'avoir un développement du territoire, une croissance. Peut-être que certaines zones très rurales ou agricoles ne diront pas la même chose, mais on ne peut plus viabiliser des terres agricoles comme avant. On ne bloque pas les projets. Je me souviens d'avoir eu des échanges, y compris dans mon cercle proche : comment se fait-il que l'on fasse des bâtiments devant le Renaissance, devant cette belle forêt de Fatigue ? Cela fait rager. On le fait là parce qu'il y a un besoin de logements et qu'il vaut mieux les faire là que sur une terre agricole à 10 km d'ici où il faudra prendre sa voiture pour aller travailler, etc., etc. Il y a une logique. Cela ne bloque pas le développement, avec des logements de qualité dans le cœur urbain pour faciliter le fait d'aller vite vers les loisirs, les centres de vie et autres.

La population augmente, mais le besoin de logements augmente plus vite que la population parce que la structure familiale, ce n'est plus Monsieur, Madame et tout le monde, ou Monsieur, Monsieur, peu importe. C'est beaucoup plus éclaté et cela veut dire que l'on a besoin de construire. Cela trouve preneur très rapidement, et avec des besoins d'appartements avec balcon, avec ascenseur, avec parking, avec un peu d'espace. Il y a également un vieillissement de la population avec des seniors qui veulent retrouver quelque chose en centre-ville avec ascenseur.

On peut noter également que cet usage raisonné du foncier a redonné une appétence, une attirance et une valeur aux friches industrielles. Peut-être que des friches comme la Bevimo ou Farbos auraient eu moins d'attrait à une période où on pouvait s'étendre alors que maintenant qu'il n'y a plus grand-chose, on recycle ces friches-là.

Voilà la réflexion que je voulais partager avec vous.

En matière de développement économique, je vous ai dit que l'on ne bloquait pas la croissance parce qu'il y a encore des poches de développement économique qui continuent. Sans faire de publicité, vous savez qu'il peut y avoir des sujets, notamment côté Scalandes et Pémégan, avec des terrains qui peuvent permettre ce développement économique et cette embauche. Il y a une réflexion sur Malage. Vous savez que l'on a adhéré à l'AUDAP, cette agence qui nous permet d'être conseillés, avec des ateliers qui partent. Qu'est-ce qu'on fait de Malage ? On sait très bien que l'on a un foncier de développement économique qui arrive à terme. On va sur les friches, mais il existe quand même une poche à Malage qui doit être réfléchie.

Page 16, on voit l'emploi qui se concentre sur les zones d'activités économiques. On voit que Mont de Marsan est plutôt au-dessus de la moyenne des Landes sur l'emploi qui a été généré dans les zones d'activités. C'est plutôt positif. On parlait du SRADDET, le schéma de la Région. Je crois qu'il y a peu de territoires qui y sont. On est dans la lignée du SRADDET. Ce n'est pas de la tauromachie, mais Dax n'est pas dans le SRADDET, MACS n'y est pas. On doit être les seuls dans les Landes à être dans les objectifs. Ils sont en train de s'y mettre. MACS a d'autres problématiques de population et de prix.

On voit aussi que l'on a récupéré notre retard pour les logements sociaux puisque c'est la première fois que l'on est vraiment dans le SRU à 20%. Saint-Pierre-du-Mont est à 18% de pourcentage de logements sociaux. Je ne suis pas en train de faire de l'autosatisfaction parce qu'il y a encore du travail, mais on entend beaucoup qu'avec le ZAN, qu'avec les restrictions, on ne peut plus rien faire ; c'est un message que l'on peut entendre dans les villages qui auraient eu des terrains à viabiliser, mais cela a aussi des effets vertueux puisque cela redonne de l'importance à certaines friches qui n'auraient peut-être jamais bougé s'il n'y avait pas eu tout cela.

M. CHAUVIN : Je m'excuse de reprendre la parole, mais il y a eu une bonne nouvelle au cours de ces dernières semaines après un gros travail qui a été effectué par les équipes à l'urbanisme. Nous en avons parlé à la commission d'urbanisme la semaine dernière, nous avons l'autorisation de nouveau de construire là où il y avait le plan d'exposition au bruit. La préfecture a dérogé sur le plan d'exposition au bruit, ce qui nous permettra, dans la bande de terrain qui part de la route de Sabres jusqu'à la rocade après la médiathèque, de construire 266 logements supplémentaires. Il y avait déjà dans les tiroirs un certain nombre d'entreprises qui étaient dans les starting-blocks pour construire, mais ce PEB nous empêchait de le faire.

Le travail qui a été fait par les équipes de l'urbanisme pendant plus d'un an avec le commissaire enquêteur a permis d'avoir une dérogation de la préfecture à ce sujet. Nous avons 5 projets : Vignolles, Peyrouat, Rozanoff, Bosquet, rue du Docteur Bouy. Au total, ce sont 266 logements qui vont être autorisés sur la ville. C'est intéressant pour les Montois et les Montoises. Ce n'était pas gagné du tout au démarrage puisqu'au premier plan d'exposition au bruit, il y avait eu un refus de la préfecture.

Monsieur le Maire : En notant les quelques remarques qui ont été faites, je vous propose d'émettre un avis favorable. Y a-t-il des voix contre le fait d'émettre un avis favorable ?

Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 – PREND ACTE de l'évaluation du PLUi transmise par Mont de Marsan Agglomération,

Article 2 – ÉMET un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,

Article 3 – AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

16 – CESSION D'UNE PARTIE D'UN ESPACE VERT SIS ALLEE DEVAUCHELLE

Rapporteur : Gilles CHAUVIN

Par courrier en date du 14 avril 2025, Monsieur et Madame GORGHETTO ont fait part à la Ville de leur souhait d'acquérir une bande de terrain cadastrée CC n°201. Celle-ci est située à l'arrière de leur domicile sis 5 Allée Devauchelle. Cette acquisition leur permettrait d'agrandir leur propriété et de créer une zone tampon entre leur habitation et la zone boisée jouxtant leur parcelle.

Cette bande de terrain, d'une superficie de 216 m², est non constructible en l'état (zone N au PLUi) et relève du domaine privé de la commune.

Les services des domaines ont estimé sa valeur à 1 € le m², soit 216 €.

Cependant, en 2015 et 2023, la commune a cédé des portions de terrain issues de la même unité foncière et de superficie similaire à d'autres propriétaires de l'Allée Devauchelle. Par conséquent, afin d'assurer la cohérence et l'équité du traitement des demandes, il convient de retenir une tarification identique à celle alors appliquée, à savoir 12 € / m² avec un abattement de 10 % portant ainsi le montant de la cession à 2 332,80 €.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la cession de cette bande de terrain au profit de Monsieur et Madame GORGHETTO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 - APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée section CC n°201 d'une superficie de 216 m², sise 5 Allée Michel Devauchelle, à Monsieur et Madame GORGHETTO, au prix de 2 332,80 € (deux mille trois cent trente-deux euros et quatre-vingt centimes),

Article 2 - CHARGER l'office notarial de Me BAUDOIN MALRIC, 266 Rue Paul Lacome à Mont de Marsan de la préparation de l'acte notarié,

Article 3 – PRECISER que les frais d'acte notariés sont à la charge des acquéreurs,

Article 4 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

M. CHAUVIN : La délibération suivante est retirée. La SCALANDES a un projet d'agrandissement de ses structures, mais pour pouvoir agrandir ses structures, elle doit bénéficier des terrains qui sont loués à l'heure actuelle par Adour Réception et TECGECOOP. Nous n'avons pas encore balisé le terrain au niveau de

ces deux sociétés qui devraient pouvoir déménager, si elles le souhaitent. Si elles ne souhaitent pas déménager, le projet tombe à l'eau.

Nous pensons que cette délibération est un peu précocce. Nous allons attendre d'avoir les avis et les accords éventuels des deux bailleurs pour pouvoir avancer dans ce dossier de la SCALANDES.

Deux solutions. Soit les personnes qui louent les terrains à la municipalité à l'heure actuelle acceptent de déménager si on leur trouve des espaces intéressants pour elles qui leur permettent une très bonne activité et dans ce cas-là, on avance dans le dossier et on déclassera les rues. Soit ces deux sociétés ne trouvent pas une solution satisfaisante pour elles qui leur permette de pérenniser l'augmentation de leur activité et dans ce cas-là, on ne présentera pas de délibération.

Il était un peu trop tôt pour présenter ce déclassement. Il fallait pour cela que le dossier soit vraiment complet.

M. DUTIN : Je me réjouis que le pied soit levé sur cette délibération qui me paraît un petit peu prématurée puisque mon attention a été attirée par BGE. On sait l'importance de cette structure pour le développement économique de notre territoire et au-delà d'ailleurs, pourvoyeuse d'emplois, pourvoyeuse de création d'entreprises, de soutien aux uns et aux autres et surtout d'insertion et donc, j'en prends bonne note. Je suppose que vous rencontrerez les uns et les autres de façon à ce que des solutions, au mieux des intérêts communs des uns et des autres, puissent voir le jour et émerger.

Je m'associe, si tant est que vous ayez besoin de mon avis ; vous ne l'avez pas pris et vous avez eu raison, au fait que cette délibération nécessitait peut-être d'autres investigations.

17 – PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRAVAUX D’ECLAIRAGE PUBLIC ET D’ECLAIRAGE EXTERIEUR DES TERRAINS DE SPORTS

Rapporteur : Marie-Christine BOURDIEU

Par délibérations en date du 28 mars 2003 et du 7 juillet 2006, la commune de Mont de Marsan a approuvé la modification statutaire du Syndicat d’Équipement des Communes des Landes (SYDEC) et lui a transféré ses compétences « éclairage public » et « éclairage des équipements sportifs extérieurs ».

À ce titre, le SYDEC programme annuellement des travaux de rénovation de son réseau, auxquels la commune participe financièrement.

Les travaux réalisés au titre de l’année 2025 sont listés dans le tableau ci-dessous :

OPERATION	MONTANT GLOBAL DES TRAVAUX HT	PARTICIPATION COMMUNALE HT	% PART COMMUNALE
Alimentation : Borne rue des Arceaux	1 490,00 €	894,00 €	60,01%
Éclairage public : Eclairage théâtre de verdure	57 831,00 €	57 831,00 €	100,00%
Alimentation : Îlot Laulom local technique + 3 portails	1 490,00 €	894,00 €	60,00%
Alimentation : Îlot Laulom borne fixe évènement scène	1 490,00 €	894,00 €	60,00%
Alimentation : Îlot Laulom sanitaires	1 490,00 €	894,00 €	60,00%
Alimentation : Îlot Laulom food truck	1 490,00 €	894,00 €	60,00%
Alimentation : Îlot Laulom portail rue Léon Lalanne	1 490,00 €	894,00 €	60,00%
Eclairage extérieur : Terrain d’honneur Jacques Foix	32 102,00 €	24 077,00 €	75,00%
Eclairage extérieur : Boulodrome place des Arènes	6 282,00 €	4 712,00 €	75,01%
TOTAL	105 155,00 €	91 984,00 €	87,47%

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la participation communale pour ces opérations.

M. J-N CAPDEVILLE : Une question simple, surement un élément que vous allez m'apporter. Dans la délibération où nous avons parlé de l'éclairage extérieur du terrain d'honneur de Jacques FOIX, on était sur une participation de la mairie de 19 000 et quelques et là, on est sur 24 000.

Mme BOURDIEU : En fait, c'est la différence avec la subvention demandée à la Fédération Française de Football.

Monsieur le Maire : Quel est le bon montant à retenir ? C'est-à-dire indicatif. J'ai vu qu'il y avait une petite différence. Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 - APPROUVER la participation communale aux travaux d'éclairage public et d'éclairage extérieur des terrains de sports d'un montant de 91 984,00 € HT répartie par opération comme présenté ci-dessus,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

18 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE LA REGIE CHAUFAGE URBAIN ET DE LA GEOTHERMIE – ANNEE 2024

Rapporteur : Charles DAYOT

Par délibération n°2018120414 en date du 11 décembre 2018, le conseil municipal a adopté les statuts de la régie municipale du chauffage urbain et de la géothermie, dotée de la seule autonomie financière, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le rapport annuel pour l'année 2024 reprend les aspects techniques et financiers du fonctionnement de ce service.

La géothermie dispose de deux forages situés Avenue de Nonères pour le forage « Géothermie Mont de Marsan 1 » (GMM1) et Impasse de Carboué pour le forage « Géothermie Mont de Marsan 2 » (GMM2).

Le forage GMM1 est en activité depuis la reprise de celui-ci par la ville de Mont-de-Marsan en 2007. Le puits GMM2, arrêté depuis 2006, a été remis en service fin 2013 suite à un nettoyage, un traitement de l'ouvrage et un rééquipement complet du forage. Il a également fait l'objet d'un rechemisage partiel des tubages en 2024.

Les forages GMM1 et GMM2 sont exploités durant la période de chauffage (comprise entre le 15 septembre et le 15 juin).

GMM1 alimente en énergie de chauffage la base aérienne 118, son gymnase, l'Hôpital Sainte-Anne et la Maison d'Enfant à Caractère Social avec Soins Intégrés, l'association des locataires de la résidence Hélène Boucher, l'école et la salle des sports de l'Argenté ainsi que la chaufferie de l'éco-quartier du Peyrouat. GMM2 dessert, quant à lui, la caserne Marido.

En 2024, 12 934 Mégawatts-heures ont été vendus (13 529 MWh en 2023). Les ventes 2024 sont légèrement plus faibles que celles enregistrées en 2023. Ceci peut s'expliquer par des températures extérieures moyennes en 2024 supérieures à celles de 2023.

Les taux de couverture des principaux abonnés sont les suivants :

- base aérienne 118 : 80%
- hôpital Sainte-Anne : 78%
- résidences Hélène Boucher : 100%
- caserne Maridor : 81%

Le bilan CO2 est d'environ 3 026 tonnes de rejets évités.

L'utilisation de la géothermie est réservée au chauffage des locaux. Dans ce cadre, pendant l'été, la production est arrêtée. En 2024, le volume pompé total s'élève à 1 092 046 m³ pour l'ensemble des deux forages.

Le ratio m³/MWh pour 2024, est égal à 84 m³ par Mégawattheure fourni pour l'ensemble des deux forages. Il est à noter la réutilisation de près de 175 000 m³ d'eau issue du forage GMM2 en irrigation de parcelles agricoles.

En ce qui concerne le chauffage urbain, le service exploite un réseau, d'une longueur de 2 815 mètres, qui dessert les bâtiments et logements de l'éco-quartier du Peyrouat et du lotissement du Gouaillardet pour la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage. Ce réseau est alimenté par une chaufferie centrale

fonctionnant avec la géothermie (pompe à chaleur de puissance 887 kW) durant la période de chauffage ou au moyen de chaudières gaz.

La liste des établissements raccordés au réseau de chaleur en 2024 est la suivante :

- les écoles du Peyrouat,
- la crèche,
- la salle George Brassens,
- la chapelle,
- les logements de XL Habitat,
- les lotissements SNI et Clairsienne,
- la résidence sénioriale,
- la cité judiciaire.

La quantité d'énergie vendue en 2024 aux 186 abonnés du réseau de chauffage urbain de l'éco-quartier du Peyrouat s'élève à 1 512 MWh.

Le rapport annuel pour l'année 2024 du service du chauffage urbain et de la géothermie reprend les aspects techniques et financiers du fonctionnement de ce service.

Monsieur le Maire : Pour compléter, les forages sont à 1 850 mètres de profondeur et est à 1 810 mètres. L'eau sort à 55 ou 60 degrés. Il y a des normes qui nous obligent à la faire redescendre à 30 alors qu'elle pouvait auparavant être rejetée plus chaude. Ceux qui ont pu faire du canoé vers la Douze voyaient de la fumée. Ce n'est plus le cas. Il faut se mettre aux normes. C'est ce qui a généré le schéma qui a permis de faire la retenue collinaire de Beaussiet qui permet de stocker 300 000 mètres cubes pour préserver l'arrosage de 3 ou 4 exploitations du côté de Mazerolles.

Vous avez la liste des travaux. 2007-2011, réhabilitation des chaufferies. 2013, extension du plateau. Création d'un réseau de chaleur en 2014. 2017, réalisation du bassin de stockage de Mazerolles. 2024, on rechemise, on réhabilite le forage GMME2.

On a une épée de Damoclès, mais on a anticipé les choses. Je vous ai parlé de la retenue de Beaussiet pour l'agriculture, mais c'est aussi la possibilité d'envoyer cette chaleur fatale ou résiduelle entre les 45 et les 30 degrés ; c'est aussi de l'énergie gratuite que l'on gaspille et il y a un projet assez novateur qui s'appelle projet SMO Solar qui est un projet de valorisation des déchets. Tous les acteurs sont au courant : le Département, les agences de l'Etat, etc.

C'est un projet à long terme. C'est la valorisation des déchets ménagers, des boues de stations d'épuration, des eaux usées urbaines afin de produire du noir de carbone en utilisant deux énergies que sont le solaire et la géothermie. On parle d'un site qui est l'ancien camp du Carré devant le cimetière. Il y a un appel à projets qui avance. Cette utilisation de la géothermie dans le process permet d'abaisser la température de rejet en-deçà de 30 degrés. Compte tenu du planning lié au déploiement d'un tel projet, il n'a pas été possible de respecter les conditions au 31/12/2024. On bénéficie d'une dérogation, mais on avance sur ce sujet.

C'est ce que je souhaitais vous apporter en complément. Il y a également, mais un peu en marge, le dossier RéUT, mais c'est autre chose. Ce n'est pas tout à fait lié à la géothermie, mais on est sur ces sujets-là.

Vous savez qu'il y a un dossier lié à la station d'épuration du Conte qui nécessite des travaux importants, mais qui rentre dans un projet qui doit permettre, dans le cadre du schéma d'aménagement de gestion des eaux, le Sage et le PTGE (Projet de Territoire de la Gestion de l'Eau du Midou), d'utiliser cette eau assainie, retraitée, pour l'envoyer sur un plateau de cultures qui correspond à presque 1 000 hectares, 21 exploitations au nord-est de notre agglomération pour essayer de préserver 27 exploitations et arroser les champs avec.

J'ai essayé d'être complet sur quelques informations. Est-ce qu'il y a des questions nées de ce rapport ?

M. J-N CAPDEVILLE : Sur le prix de l'énergie, il y a un petit schéma qui nous montre que le prix moyen de l'énergie a plus que doublé en géothermal Mégawatt. Il est passé de 56,77 € à 114,54. Il y a une petite explication des raisons. Je pense qu'il aurait été intéressant que ces explications soient un peu plus précises. Est-ce que c'est l'achat de l'électricité qui a été fait par la régie pour équilibrer en amont ? C'est très bien expliqué. Est-ce que ce sont les investissements ?

Je pense que cela aurait mérité qu'il y ait un tableau pour mieux maîtriser parce que c'est une augmentation qui n'est pas négligeable. Pour maîtriser l'avenir, puisque c'est quand même une source de chauffage très intéressante, il serait intéressant d'avoir les impacts qui ont amené une telle augmentation. Merci.

Monsieur le Maire : Pour avoir assisté avec Bernard KRUYNSKI et avec certains élus aux différents conseils d'exploitation, on répercute à l'euro les augmentations de fluides dont vous parlez. Là où j'ai un doute et où il faut que je sois plus précis, est-ce qu'on répercute l'amortissement des gros investissements sur le prix ? Non. C'est vraiment la consommation d'énergie.

Quant à la tendance, on est plutôt sur une tendance qui se maintient, qui n'est pas baissière, sachant que cela reste encore compétitif par rapport aux énergies fossiles, par rapport au gaz. Ça l'est moins qu'avant, mais ça l'est toujours, en plus du côté vertueux.

Avant de laisser la parole à Nathalie sur le forum, on acte de la présentation du présent rapport. Est-ce que vous êtes tous d'accord sur le fait que l'on en a discuté ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE DE,

Article 1 – PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'exploitation de la régie du chauffage urbain et de la géothermie pour l'année 2024.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
33	0	0	0

Sans transition, Nathalie, un week-end chargé.

Mme GASS : Je pense que vous avez tous reçu l'invitation. Je l'espère.

Le forum des associations ce week-end, samedi et dimanche de 9h à 18h sur le site de Nahuques.

Lâcher de pigeons samedi matin à partir de 9h et déambulation pour faire le tour des différentes associations et des différents stands.

Une petite nouveauté cette année pour dimanche, dans le cadre de la journée nationale du sport, le comité départemental olympique nous a demandé si on voulait s'associer à cette journée. Ils seront présents sur le site de Nahuques. Ils proposent un bilan sportif. Ils proposent pour les jeunes un jeu de piste et ils ont également prêté du matériel à certaines associations pour démonstration.

Je vous donne rendez-vous samedi matin pour un week-end sportif, culturel et solidaire. Merci.

Monsieur le Maire : Avant de lever la séance, merci beaucoup Nathalie, merci aux équipes avec lesquelles tu travailles. J'ai oublié de remercier toutes les équipes qui sont derrière, notre Direction des Affaires Juridiques et l'ensemble des services. Madame la DGS, vous transmettez. On parlait de PLUi et du gros travail qui est fait dessus.

Monsieur CAPDEVILLE le disait, il y a de la musique vivante du 6 au 13 dans 23 lieux différents grâce au Moun en fanfare avec un mécène que vous connaissez, Musicalarue. La Ville y est associée. C'est quelque chose qui va permettre d'avoir en point d'orgue Yuri BUENAVENTURA et Flavia COELHO. Ce sera du latino. C'est samedi 13 au parking du Grand Moun, sans faire de publicité, mais un peu quand même puisqu'il est à la manœuvre dans cette histoire, mais cela rejaillit ou cela ruisselle – je ne sais pas si le mot est bien choisi – dans beaucoup d'établissements : la MAS La Ribère, les Ehpad, l'IME, les centres de loisirs, l'ADAPEI, la MAS Signoret, les écoles de Saint-Jean-d'Août et du Bourg Neuf.

Bravo à ceux qui financent et merci, et bravo à ceux qui aident à organiser quelque chose qui permet de faire une semaine de spectacles vivants pour tous.

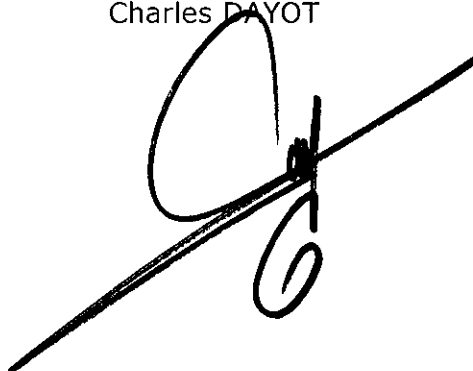
Bonne soirée. On lève la séance.

La séance est levée à 20 heures 55

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques GOURDON



Le Maire,
Charles DAYOT



« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (<https://www.montdemarsan.fr>) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »